



S.M Mohammed VI opéré avec succès à la clinique du Palais Royal de Rabat

S.M le Roi Mohammed VI a subi avec succès une intervention à la clinique du Palais Royal de Rabat, après une récurrence du trouble du rythme cardiaque type flutter auriculaire, a annoncé son équipe médicale dans un communiqué relayé par l'agence MAP. En voici le texte intégral: "Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste a subi avec succès une intervention ce dimanche 14 juin à la clinique du Palais Royal de Rabat. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie et Le protège, a présenté une récurrence du trouble du rythme cardiaque type flutter auriculaire sur cœur sain. Les médecins de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, ont préconisé une ablation complémentaire par radiofréquence, qui a eu lieu ce dimanche 14 juin à la clinique du Palais Royal de Rabat. L'intervention s'est soldée par un succès complet, à l'instar de l'intervention précédente réalisée le 26 février 2018 à Paris, avec restauration du rythme cardiaque normal. Puisse Dieu préserver Sa Majesté le Roi, Lui accorder prompt rétablissement et Le combler des bienfaits de la santé".
Signataires du communiqué : Dr Abdelaziz Maouni, Dr Olivier Thomas, Dr Olivier Dubourg, Dr Ali Chaib, Dr Lahcen Belyamani.

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9042

Mardi 16 Juin 2020

Il faut bien faire avec les trois "R" *Reprise, relance et repositionnement*

La sortie de crise passe par l'économie verte, l'économie solidaire et l'économie du savoir



Page 2

Driss Lachgar : Notre proposition au sujet de l'impôt sur la fortune vise la réalisation de l'équité fiscale



Tout un programme est prévu pour l'organisation d'une cérémonie d'hommage à la hauteur du grand homme qui était Si Abderrahmane

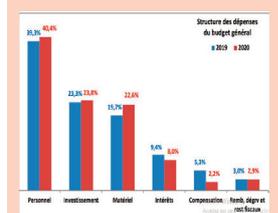
Page 3

L'OMDH tire la sonnette d'alarme
Le long confinement des enfants ne sera pas sans effets négatifs sur eux



Page 9

Les recettes fiscales brutes accusent un recul à fin mai



Le déficit budgétaire s'élève à 23 MMDH contre 22,6 MMDH un an auparavant, selon la TGR

Page 16

Il faut bien faire avec les trois “R”

Actualité Reprise, relance et repositionnement



Que faut-il pour redynamiser notre économie ? Une politique de reprise, un plan de relance ou un repositionnement économique ? En effet, ces trois « R » n'ont rien d'interchangeable et chaque terme correspond à une situation précise. Un état des lieux qui ne semble pas avoir été pris en compte ni par le gouvernement ni par certains experts qui préfèrent parler de relance alors que la réalité est autre. C'est le cas de Moulay Hafid Elalamy, entre autres, qui estime que la relance sera plus rapide que prévu. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique estime même que le fait de donner la priorité à l'industrie locale, de réviser les accords de libre-échange, d'attirer les investissements européens et de recourir aux énergies vertes peut constituer une recette idéale pour amorcer cette relance.

« À l'heure actuelle, le gouvernement n'établit pas de différenciation entre le court et le long termes. Il met en avant la relance économique alors que cette politique n'est normale et légitime que si les fondamentaux économiques, monétaires et de réserves en devises et ceux relatifs à l'emploi sont sains », nous a indiqué Hicham Attouch, économiste. Et de poursuivre : « Or, le contexte de Covid-19 a fortement touché ces fondamentaux. Ceci d'autant plus qu'avant le contexte de crise actuel, le Maroc était en train de discuter un nouveau modèle de développement ».

De quoi doit-on donc parler ? Pour notre expert, on doit parler de la reprise économique si on vise le court terme et de repositionnement pour le moyen et le long termes. « Une politique de reprise sert à colmater les brèches pour les six mois à venir. Quant à une politique de repositionnement, elle ne se fait pas du jour au lendemain. Elle doit être déployée après une analyse de la situation durant la période qui s'étale entre juin et décembre et elle est censée être mise en œuvre à partir de janvier 2021 », nous a-t-il expliqué.

Et de préciser : « Ce distinguo n'est pas pris en considération par l'Exécutif qui confond entre les temporalités politique et économique ».

Concernant la recette proposée par le ministre, Hicham Attouch estime que toute action doit être analysée dans le cadre national et au vu de ses interactions avec le contexte mondial. « La question des importations-substitution, à titre d'exemple, doit être diagnostiquée dans un contexte international qui sera certainement marqué par le repli économique et le retour du souverainisme chez nos partenaires économiques qui ont commencé à parler de relocalisation. Tel est le cas de la France, notre premier partenaire commercial. Le Maroc est appelé donc à faire beaucoup de sacrifices afin de préserver les investisseurs étrangers sur son territoire », nous a-t-il affirmé. Et de poursuivre : « Aujourd'hui, le Royaume se vante d'avoir produit des masques et des respirateurs artificiels, mais est-ce que ces produits sont à 100% marocains puisque les technologies et les matières premières

qui ont servi à leur fabrication sont importées de l'étranger et que la question de leur coût s'impose avec acuité ? La politique d'importations-substitution est envisageable, mais seulement dans les importations de luxe et dans certains secteurs où l'on dispose d'alternatives ».

Au sujet de la renégociation des accords de libre-échange, notre source se demande si cette révision est vraiment voulue ou imposée. Selon elle, les marges de manoeuvre du Maroc qui n'a jamais rompu un accord de manière unilatérale, sont très limitées et sa menace d'en rompre près d'une soixantaine signée depuis 1996 avec 56 pays est inimaginable vu ses traditions. Il en a notamment signé avec les pays de l'Union européenne dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen ; avec la Suisse, la Norvège et l'Islande dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (en 2000), ainsi qu'avec la Turquie et les États-Unis (en 2006), avec 18 pays de la Ligue arabe dans le cadre de l'Accord de la grande zone arabe de libre-échange (en 1998), avec la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, d'abord séparément puis ensemble dans le cadre de l'accord d'Agadir (en 2007) et avec les Émirats arabes unis (en 2003).

Globalement, ces accords ont certes permis au Royaume de s'équiper et d'exporter davantage, mais ses importations ont crû beaucoup plus vite que ses exportations.

Avec l'Union européenne, principal partenaire du Maroc, les exportations sont passées de 59,4 milliards de DH en 2001 à 182,5 milliards de DH en 2018. Soit une hausse de 123 milliards.

Mais en face, les importations sont passées de 70,6 milliards de DH à 260,7 milliards. Soit une hausse de 190 milliards.

Le déficit commercial avec l'UE a donc été multiplié par sept, passant de 11 milliards de DH à 78 milliards.

Le même constat est valable pour les États-Unis (déficit commercial de 25 milliards de DH en 2018), la Turquie (16 mil-

liards de DH) et les pays de l'Accord d'Agadir (plus de 5 milliards de DH).

Quant à l'idée de repositionner le Royaume dans la chaîne de valeur mondiale, Hicham Attouch pense que cette question est plutôt liée au remodelage et à la reconfiguration des chaînes logistiques, d'où la question de débattre aujourd'hui de la stratégie nationale de compétitivité logistique, lancée il y a dix ans et qui accuse beaucoup de retard.

Tout d'abord au niveau du coût logistique qui est actuellement estimé à 19 % du PIB, donc loin des 15 % espérés pour 2015. Ce ratio se situe entre 10 et 16 % au sein de l'Union européenne alors qu'il dépasse rarement les 17 % dans des pays comme le Mexique, le Brésil ou la Chine. Ensuite, au niveau des projets planifiés autour des axes stratégiques qui ont très peu progressé. Le déploiement des zones logistiques est toujours en attente et la compétitivité du secteur reste en berne.

Pourtant, notre expert estime que le vrai débat aujourd'hui touche à la politique de l'emploi. Notamment dans un contexte d'augmentation du taux de chômage qui est passé de 9,1% à 10,5%, particulièrement chez les jeunes qui sont les premières victimes de ce fléau, de l'emploi précaire ou temporaire et du chômage. Ce chantier s'annonce mal vu l'échec des politiques d'emploi déployées au cours de la dernière vingtaine d'années. D'autant plus que le contexte de crise lié au Covid-19 obligera l'État à geler les recrutements dans le secteur public et à suspendre la politique d'appui à l'emploi dans le secteur privé.

« Le coût social de cette situation sera dur à supporter », nous a expliqué notre source. Et de conclure : « La sortie de crise passera obligatoirement par l'économie verte, l'économie solidaire et l'économie du savoir. L'avenir de notre pays est fortement lié à ces trois secteurs économiques qui formeront l'économie de demain ».

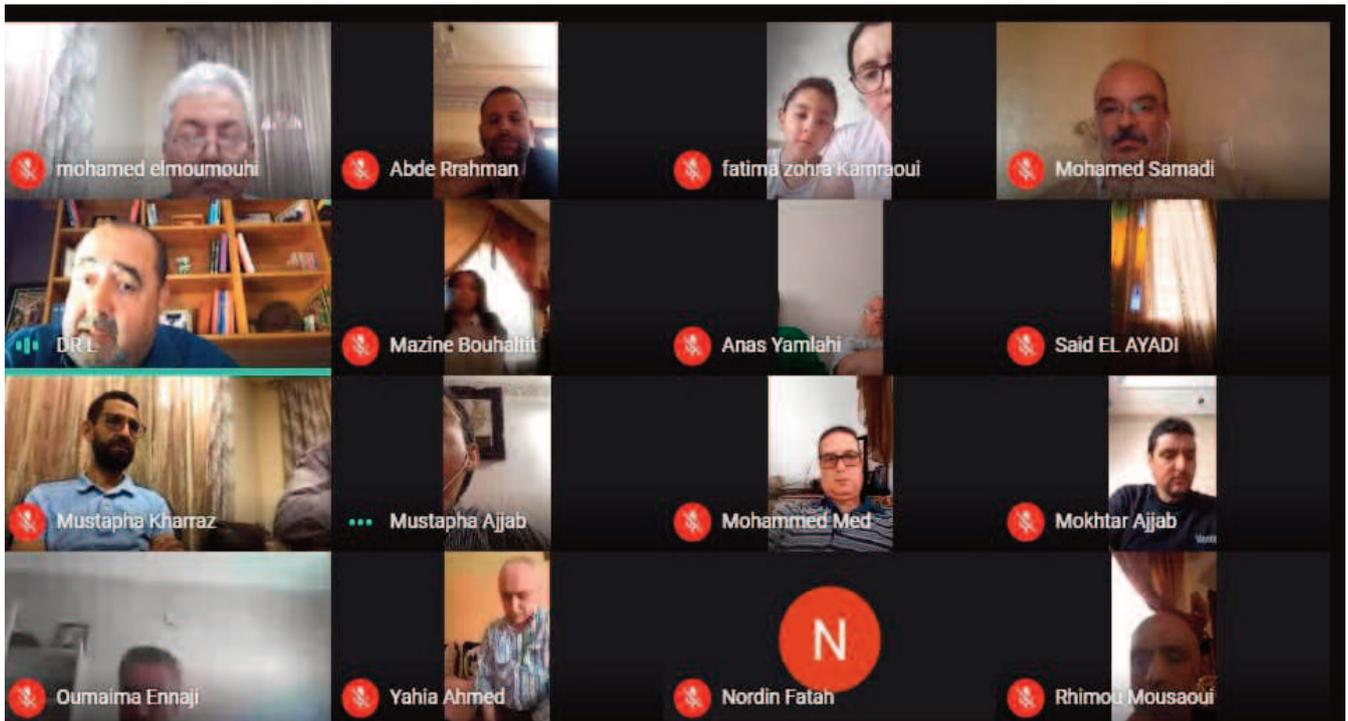
Hassan Bentaleb



La sortie de crise passe par l'économie verte, l'économie solidaire et l'économie du savoir

Driss Lachguar lors d'une réunion à distance avec les membres du Conseil national de la région de Tanger-Tétouan Al-Hoceima

Notre proposition au sujet de l'impôt sur la fortune vise la réalisation de l'équité fiscale



«**L**a crise sanitaire du Covid-19 nous a imposé l'élaboration d'une Plateforme d'orientation pour l'encadrement du débat sur la conjoncture actuelle et ses répercussions, avec laquelle l'opinion publique nationale a interagi à travers l'organisation de nombreux forums internationaux», a affirmé le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, lors d'une réunion qu'il a lui-même présidée à distance avec les membres du Conseil national du parti de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima dimanche 14 juin et à laquelle ont pris part les deux membres du Bureau politique, Machij El Karkari et Mustapha Ajjab.

Le dirigeant itihadi a, par la suite, passé en revue les derniers développements politiques au Maroc, soulignant que l'USFP a marqué une forte présence sur la scène politique durant cette crise sanitaire, étant donné la force des initiatives qu'il a prises et l'indépendance dont il a fait preuve, ce qui explique les attaques lancées par certains contre le parti.

Selon lui, la mauvaise foi de ceux qui ciblent l'USFP a été dévoilée au grand jour et tout le monde s'est rendu compte qu'il y a des parties qui veulent nuire à l'USFP par des campagnes de désinformation, tout en appelant toutes les Itihadis et tous les Itihadis à plus de vigilance et de mobilisation pour déjouer ces manœuvres.

Le Premier secrétaire a aussi expliqué que l'USFP était le premier qui a proposé la loi relative à la lutte contre l'enrichissement illicite, non seulement en tant que slogan, mais plutôt en tant que pratique de lutte

contre la corruption, tout en rappelant l'arsenal juridique qui a été mis en place à l'époque du gouvernement d'Abbas El Fassi pour protéger les témoins et lutter contre la corruption et en se demandant comment certains osent parler de lutte contre l'enri-

chissement illicite, alors qu'ils ne prennent aucune initiative et aucune mesure efficace et pratique que l'USFP considère comme une condition sine qua non pour mettre fin à ce fléau.

Concernant la retraite des ministres, Driss Lachguar a rappelé un incident historique qui a eu lieu au Parlement quand Abdelilah Benkirane (alors dans l'opposition) avait posé une question à Fathallah Oualalou (qui était ministre des Finances) sur ce sujet, affirmant qu'il est temps pour que le Groupe parlementaire de l'USFP adresse la même question au chef du gouvernement, car il y a des ministres qui bénéficient de la retraite parlementaire en plus de leurs traitements de ministre, sans parler d'autres rémunérations.

En ce sens, le Premier secrétaire a affirmé que vu les répercussions économiques et sociales de la pandémie de Covid-19, l'USFP a fait des propositions à ce sujet dans la loi de Finances rectificative, sans oublier la proposition de loi concernant l'impôt sur la fortune qui vise la réalisation de l'équité fiscale et la redistribution de la richesse et de l'impôt, car il est déraisonnable que ceux qui possèdent des avions privés ne payent pas cette taxe. Tout en mettant en valeur l'initiative de S.M le Roi de créer le Fonds de solidarité pour lutter contre la pandémie de Covid-19, laquelle initiative a montré que le Maroc est capable de collecter des fonds dans le cadre de la solidarité.

Le dirigeant itihadi a également souligné que les efforts actuels devraient se concentrer sur la lutte contre la pandémie et ses effets et que les propositions de l'USFP

sont nationales et non pas partisans et étriquées. A cet égard, il a déclaré : « Nous travaillerons au niveau national pour mettre à jour un ensemble de lois relatives aux MRE et à la famille et il existe des propositions concernant la gouvernance et la lutte contre la corruption », tout en mettant l'accent sur la nécessité d'appliquer ces propositions et décisions.

Concernant le décès de Si Abderrahmane El Yousseoufi, le Premier secrétaire a considéré que Si Abderrahmane El Yousseoufi avait une place spéciale dans le cœur de tous les Marocains, affirmant que la cérémonie funéraire de Si Abderrahmane El Yousseoufi était une cérémonie exceptionnelle à cause des mesures dictées par l'urgence sanitaire, ce qui explique qu'un nombre limité de personnes ont pu y assister.

Pour cela, Driss Lachguar a réitéré que tout un programme est prévu pour l'organisation d'une cérémonie d'hommage à la hauteur du grand homme qu'était Si Abderrahmane, à l'occasion de la commémoration du Quarantième jour de son décès.

Par ailleurs, les membres du Conseil national de la région de Tanger-Tétouan Al-Hoceima, ainsi que le secrétaire régional du parti, Mohamed El-Mamouji, ont salué dans leurs interventions la Plateforme d'orientation élaborée par le Premier secrétaire, ainsi que la teneur du dernier communiqué du Bureau politique, appelant à la nécessité d'appliquer sur le terrain ses principes et ses décisions pour qu'elles soient une véritable force réelle qui redonne au parti sa force et son éclat.

“
Tout un programme est prévu pour l'organisation d'une cérémonie d'hommage à la hauteur du grand homme qu'était Si Abderrahmane”

En Zone 2, la courbe épidémiologique n'augure rien de bon

Le Maroc compte parmi les pays africains les plus touchés



Pendant que les habitants de la zone 1 goûtent enfin aux joies d'une vie quasi-normale et aux libertés accordées, comme se pavaner dans les jardins publics ou s'aérer le corps et l'esprit par un footing, les citoyens et citoyennes de la zone 2 continuent de ranger leur frein tout en broyant du noir. Et ce ne sont pas les récentes conférences de presse du ministère de la Santé qui risquent d'apporter une lueur d'espoir. Dimanche à 18h, 101 nouveaux cas ont été recensés. Moins de 12 heures plus tard, 45 de plus, portant le cumul à 8.838 cas enregistrés, dont 114 enfants de moins de 14 ans, alors que la moyenne d'âge se situe autour de 33 ans : 58% des hommes et 42% des femmes.

En clair, ce n'est pas demain la veille que la zone 2 changera de statut ou de couleur sur la carte épidémiologique. Rien d'étonnant non plus. Si les habitants de la première zone ont réussi à casser la chaîne de transmission du SARS-COV2, c'est grâce à leur assiduité dans l'application des mesures préventives instaurées par le gouvernement dont le confinement strict, contrairement à leurs concitoyens de la seconde zone. Pourtant, avec 60% de la population du pays répartie sur les différentes provinces de la zone 1, on aurait pu croire à un scénario inversé. Que nenni. Le non-respect des mesures (87% des cas confirmés) et les fortes densités démographiques qui caractérisent la seconde zone ont obligé le gouvernement à y prolonger les restrictions en vigueur depuis la mi-mars. Autant dire une éternité. Comme quoi, on finit toujours par récolter ce que l'on sème.

Une situation loin d'être immuable

Aujourd'hui, les choses sont claires. Pour que la vie économique et sociale reprenne ses droits « j'invite à nouveau tous les citoyens à res-

pecter davantage les mesures de confinement et les conditions sanitaires et préventives », a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi. Un doux euphémisme non négociable mais qui rend la pilule moins amère à avaler d'autant que



La moyenne d'âge des cas positifs est de 33 ans : 58% des hommes et 42% des femmes

la situation n'est pas immuable. En effet, en quelques jours, les destins des habitants des deux zones peuvent basculer d'un côté comme de l'autre. « Les comités de veille et de suivi mis en place au niveau de chaque préfecture et province, placés sous l'autorité des walis et des gouverneurs, procéderont à une évaluation hebdomadaire de la situation épidémiologique locale et à la prise des mesures nécessaires pour l'assouplissement des restrictions liées au confinement ou leur durcissement », a révélé Saaid Amzazi lors de son intervention avant d'ajouter : « Les résultats de cette évaluation permettront de reclasser les préfectures et provinces, soit dans la zone 1 au lieu de la zone 2, ou bien inversement, mais aussi de favoriser un plus grand assouplissement des mesures de confinement sanitaire et, du coup, la levée des restrictions sur bon nombre de services et d'activités ».

En attendant, les signes d'un retour à la normale dans les deux zones se multiplient. Et on ne pense pas uniquement à la reprise de l'activité économique ou encore à cette course-poursuite lunaire dans les rues de Salé, mettant en scène le conducteur d'un triporteur et son compagnon, sous le coup d'un mandat de recherche car « soupçonnés de refus d'obtempérer, de résistance aux éléments de la force publique et leur exposition au danger » selon un communiqué de la DGSN, et un policier entraîné sur plusieurs mètres avant d'être hospitalisé pour des blessures graves. En réalité, le retour à la normale le plus prégnant réside dans la volonté du gouvernement de regrouper les cas actifs pour accélérer le déconfinement.

Regrouper les cas actifs et accélérer le déconfinement

L'annonce a été faite par le biais d'un communiqué conjoint émanant des ministères de

l'Intérieur et de la Santé. Concrètement, les cas actifs de Covid-19 ainsi que les futurs cas positifs seront hospitalisés dans deux structures hospitalières à Benslimane et Benguerir. En plus d'accélérer le déconfinement, cette démarche vise à désengorger les différents hôpitaux du Royaume pour « leur permettre de soigner les autres types de maladies », précise ledit communiqué. Mais pas seulement. L'Exécutif ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Puisque toujours d'après les ministères de l'Intérieur et de la Santé « ce regroupement s'accompagnera de la poursuite des mesures de dépistage massif de l'ensemble des personnes contact, de même qu'au niveau des entreprises et des espaces professionnels sur tout le territoire national ». Justement, où en est la campagne de dépistage massif au niveau des entreprises initiée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et le ministère de la Santé ?

Moins de deux semaines après son lancement, sur les 350.290 salariés inscrits, 31.000 ont été dépistés via des tests en PCR, pour deux cas positifs. À l'avenir, la CGEM table sur 40.000 tests quotidiens. Pour garantir un meilleur ciblage « un algorithme a été adopté pour la priorisation des entreprises à tester, sur la base de critères sanitaire, social, sectoriel et économique. Un autre algorithme a été établi pour le choix des salariés au sein d'une même entreprise », assure la CGEM. Bref, le chemin risque encore d'être long et cahoteux. Ce n'est pas un hasard si le Maroc compte parmi les pays africains les plus touchés avec l'Afrique du Sud, l'Égypte, Djibouti, la Nigeria et l'Algérie selon le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) qui a annoncé samedi dernier un total de 225.105 cas Covid-19 sur le continent, pour 6.040 décès et 102.846 rémissions.

Chady Chaabi

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Baccalauréat

L'épreuve de l'éducation physique a été annulée pour tous les candidats libres, dont ceux qui l'ont déjà passée dans le cadre de l'examen national unifié du baccalauréat session 2020, a annoncé samedi le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Selon un communiqué du ministère, il a également été décidé que la note obtenue dans cette matière ne sera pas prise en compte.

Cette mesure, a-t-on souligné, vise à favoriser l'égalité des chances entre tous les candidats, puisqu'un grand nombre d'entre eux n'ont pu passer l'épreuve dans les dates prévues du fait qu'elles coïncident avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire visant à endiguer la propagation du coronavirus (Covid-19).



TelmidTICE

L'accès à la plateforme d'enseignement à distance TelmidTICE est désormais accessible gratuitement aux élèves sans obligation de solde internet pour télécharger les ressources numériques, a annoncé le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Cette mesure intervient dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances entre les élèves pour leur permettre d'accéder à tous les cours via la plateforme, particulièrement les séances de soutien et de préparation pour les examens du baccalauréat lancées récemment, indique vendredi un communiqué du ministère.

Il a souligné que la mise en place de ce service est le fruit d'une action commune entre les cadres du ministère et la société Maroc Télécom et sa filiale Casanet.

L'Afrique aide l'Afrique

La décision Royale d'accorder des aides médicales aux pays du continent hautement saluée par des représentants permanents auprès de l'UA

Les ambassadeurs représentants permanents de plusieurs pays africains auprès de l'Union africaine ont salué hautement l'initiative de S.M le Roi Mohammed VI relative aux aides médicales destinées à accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Les diplomates se sont également félicités de la solidarité agissante du Royaume à l'égard du continent africain et ont exprimé leurs vifs remerciements à Sa Majesté le Roi.

«Nos vifs remerciements pour cette offre d'assistance de la part du Royaume, en faveur de ces différents pays africains en proie à la crise sanitaire liée au Covid-19», écrit l'ambassadeur représentant permanent du Cameroun auprès de l'UA, dans une réaction parvenue à la Mission permanente du Royaume.

C'est une nouvelle avancée dans la coopération entre le Maroc et le Cameroun, a ajouté le diplomate.



De son côté, l'ambassadeur représentant permanent des Comores a souligné que «cette dynamique du Royaume montre combien la solidarité africaine est utile». «L'Afrique aide l'Afrique», s'est-il réjoui.

Pour sa part, l'ambassadeur représentant permanent du Sénégal a salué «une heureuse nouvelle», tout en exprimant ses remerciements à Sa Majesté le Roi.

«Un très bon geste Royal», s'est félicité l'ambassadeur représentant permanent de la Guinée équatoriale.

Même son de cloche pour les ambassadeurs de Mauritanie et du Malawi qui ont exprimé leurs remerciements pour cette initiative du Royaume.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait

donné ses Hautes instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères.

Cette aide vise à fournir du matériel médical de prévention, afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19, indique le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Elle est composée de près de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que de 75.000 boîtes de Chloroquine et 15.000 boîtes d'Azithromycine.

Ces aides ont bénéficié à 15 pays africains appartenant à toutes les sous-régions

du continent, à savoir : le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, l'Eswatini, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie, note le ministère.



Accompagner les pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19

Ismail Ould Cheikh Ahmed, ministre des A.E. de la Coopération et des Mauritaniens de l'étranger

Le don marocain intervient au moment opportun pour la Mauritanie

L'aide médicale marocaine, acheminée dimanche à l'aéroport international de Nouakchott sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour aider la Mauritanie à faire face à la pandémie du Covid-19, témoigne de la solidité des relations entre les dirigeants des deux pays, Sa Majesté le Roi et Son Excellence le Président Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, ainsi qu'entre leurs deux peuples, a souligné le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'étranger, Ismail Ould Cheikh Ahmed.

Dans une déclaration à la presse, il a indiqué que "l'envoi de cette aide, composée de matériel et d'équipements médicaux, intervient au moment opportun pour nous en Mauritanie" dans la mesure où elle permettra de soutenir le gouvernement dans cette période très difficile.

Dans ce sens, il a exprimé son admiration et ses félicitations au peuple et au gouvernement marocains pour la victoire réalisée dans la lutte contre ce virus, et qui témoigne de la qualité des ressources humaines marocaines et de la capacité du Royaume à endiguer cette pandémie.

Ismail Ould Cheikh Ahmed a, de même, souligné la volonté de son pays de bénéficier de l'expérience du Royaume, ainsi que d'échanger les expertises avec le Maroc.

Il a saisi l'occasion pour réitérer, au nom du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, la gratitude de son pays à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au peuple et au gouvernement marocains pour cette aide substantielle.

Les relations solides entre les deux pays ont connu, au cours de l'année dernière après l'élection du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, une forte impulsion tant au niveau des échanges commerciaux et culturels que sur le plan pédagogique, s'est-il enorgueilli, arguant que "de nombreux étudiants mauritaniens poursuivent leurs études dans diverses spécialités au Maroc".

"Nous saisissons toujours de telles occasions pour remercier le Royaume du Maroc" pour l'accueil d'étudiants mauritaniens dans les universités marocaines, a-t-il indiqué.

Il a, par ailleurs, rappelé les directives des deux chefs d'Etat pour la



tenue dans les plus brefs délais des commissions mixtes, en particulier la Haute commission mixte, et pour intensifier les échanges sur les plans culturel, scientifique et commercial entre les deux pays, estimant que l'envoi de ces aides est une preuve tangible de la solidité de ces rapports.

Pour sa part, le ministre mauritanien de la Santé, Nedhirou Ould Hamed, a loué cette généreuse aide du Royaume du Maroc frère, qui intervient à un moment opportun en Mauritanie qui fait face à la propagation de la pandémie du Covid-19.

Nedhirou Ould Hamed, qui a reçu cette aide à l'aéroport international de Nouakchott, a indiqué dans une déclaration similaire que ces aides s'inscrivent dans le cadre de la coopération fraternelle entre la République islamique de Mauritanie et le Royaume du Maroc frère, qualifiant cette initiative de "grandiose".

Le ministre a, à cette occasion, exprimé les remerciements du gouvernement mauritanien au Royaume du Maroc pour cette aide que "nous nous efforcerons d'utiliser de manière optimale au profit des citoyens maurita-

niens", soulignant que la lutte contre la pandémie du Covid-19 nécessite une action collective aux niveaux national et international pour limiter sa propagation.

Pour sa part, l'ambassadeur du Maroc à Nouakchott, Hamid Chabbar, a déclaré que cette importante aide a été acheminée à la République islamique sœur de Mauritanie sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il a ajouté que cet important lot d'aides médicales atteste de "la solidité des relations fraternelles entre les dirigeants des deux pays, ce qui reflète également les relations fortes et solides entre les deux peuples frères.

Dans une déclaration similaire, il a indiqué que cette aide humanitaire se compose de plusieurs équipements et matériel servant à lutter contre l'épidémie du coronavirus et qu'elle comprend des masques, des visières, des charlottes, des blouses, ainsi que des médicaments utilisés dans les protocoles thérapeutiques.

"Ces aides permettront aux frères mauritaniens de disposer du matériel médical nécessaire au travail quoti-

dien, ainsi que de protéger les équipes de santé chargées de soigner les malades", a-t-il relevé.

Le diplomate a de même souligné que toutes ces différentes aides sont fabriquées au Maroc et que le programme d'aide marocain est destiné pour un groupe de pays africains.

Cette opération traduit le principe de solidarité avec le continent africain défendu par S.M le Roi, a affirmé l'ambassadeur, soulignant que les relations Sud-Sud, réclamées et constamment soutenues par le Souverain "se traduisent aujourd'hui dans l'aspect humanitaire et sanitaire".

Dans ce contexte, Cheikhani Ould Cheikh, président de l'Association mauritano-marocaine pour la défense de l'unité magrébine, a salué le soutien de Rabat à Nouakchott, qui aura un impact tangible sur l'atténuation des effets de la pandémie en Mauritanie.

"Cette initiative louable met en évidence la volonté réelle de S.M le Roi Mohammed VI de hisser les relations mauritano-marocaines à un excellent niveau", a-t-il déclaré à la MAP.

Abdoulaye Diouf Sarr, ministre sénégalais de la Santé et de l'Action sociale

L'aide médicale du Maroc est une expression de solidarité et d'amitié



L'aide médicale que SM le Roi Mohammed VI a bien voulu accorder au Sénégal dans le cadre de la riposte contre le Covid-19 est l'expression d'une "grande solidarité et de l'amitié entre les deux peuples", a déclaré, dimanche, le ministre sénégalais de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr.

"Le don extrêmement important que S.M le Roi a bien voulu faire pour le Sénégal dans le cadre de la riposte contre le Covid-19 est l'expression d'une grande solidarité et d'une fraternité,

mais surtout de l'amitié liant nos deux peuples", a souligné le ministre, qui a réceptionné au nom du président sénégalais Macky Sall cette aide médicale marocaine.

"Entre le Maroc et le Sénégal, c'est véritablement une très longue histoire", a-t-il ajouté, notant que la venue aujourd'hui des représentants de toutes les familles religieuses du pays pour assister à la réception de ce don prouve la cohésion sociale entre "nos deux peuples".

Et de poursuivre que le président Macky Sall mesure la portée de l'amitié et la solidarité à travers ce don extrêmement important, rappelant que le chef de l'Etat sénégalais est "le champion d'amitié entre le Maroc et le Sénégal et de tout ce qui est dynamique pour renforcer l'unité africaine".

Cette aide médicale marocaine montre, en réalité, que la coopération Sud-Sud en matière de solidarité, mais au-delà, en matière économique et sociale, est une règle d'or que les pays africains doivent installer entre eux, a-t-il dit.

"C'est ensemble que nous devons riposter contre le Covid-19 et c'est ensemble que nous allons gagner" contre ce virus qui n'a pas de frontières, a-t-il poursuivi, relevant que le Maroc et le Sénégal, qui se sont préparés très tôt, ont pu, grâce à une formidable méthodologie et une action très rigoureuse, réussir jusque-là à contenir la maladie.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Moïse Diégane Sarr, a, pour sa part, assuré que cette initiative Royale "montre le niveau exemplaire de la coopération entre nos deux pays".

"Au nom du chef de l'Etat, Macky Sall, du gouvernement et du peuple sénégalais, j'adresse mes vifs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI, au gouvernement et au peuple marocain tout entier", a-t-il dit.

"Il s'agit d'un geste fort que nous saluons et qui reflète le caractère singulier et très particulier des relations qui unissent nos deux pays", a-t-il ajouté, notant que cette action consacre également "l'amitié entre les deux peuples qui constitue le ciment de notre histoire commune".

"Le Maroc, fidèle à sa tradition d'accueil, a aidé grandement les Sénégalais encore bloqués à Dakhla, à Boujdour et à Bir Gandouz en leur fournissant de la nourriture et en logant certains

d'entre eux depuis plus de trois mois", a-t-il dit, relevant que "nous sommes très sensibles à ce geste de fraternité".

De son côté, l'ambassadeur du Maroc à Dakar, Taleb Barada, a indiqué que "la stratégie d'une politique de coopération Sud-Sud engagée par SM le Roi Mohammed VI, dans ses dimensions de solidarité interafricaine et de partage, est aujourd'hui concrètement mise en œuvre entre le Maroc et le Sénégal".

"Il est désormais une évidence que l'esprit interactif et la constante démarche de soutien solidaire et réciproque sont effectivement érigés en constante dans les relations séculaires Maroc-Sénégal", a-t-il ajouté.

"Il ne fait pas de doute que le leadership de S.M le Roi Mohammed VI et celui du Président Macky Sall, convergeront comme à l'accoutumée, dans un élan concerté, pour poursuivre leurs plaidoyers et engagements en faveur de notre continent africain, et contribuer ainsi à relever ensemble les défis nouvellement survenus et à conduire la réflexion sur une gouvernance adaptée à la période post-Covid dans la perspective d'une plus grande assurance à nos populations respectives et la prise en charge de leurs attentes et espoirs", a-t-il conclu.

Des dignitaires religieux sénégalais ont salué, dimanche à Dakar, l'Initiative Royale d'accorder des aides médicales à plusieurs pays africains, dont le Sénégal, afin de faire face au Covid-19.

"Nous sommes venus assister à la remise de l'aide Royale noble au peuple sénégalais", a indiqué à cette occasion le président de la Coordination des Tidjanes de Dakar, Tidiane Gaye.

"La Coordination des Tidjanes entretient, par l'intermédiaire de l'ambassade du Royaume à Dakar, des relations privilégiées avec le Maroc", a-t-il déclaré à la MAP, saluant la bienveillance constante de SM le Roi Mohammed VI d'accorder Son Haut patronage pour l'organisation des journées culturelles de la coordination, en décembre de chaque année.

"Nous nous félicitons au nom du peuple sénégalais de ce geste noble qui vise à contribuer à la guerre contre la pandémie de Covid-19", a-t-il souligné, estimant que "SM le Roi a pensé à son deuxième peuple, le Sénégal, pour venir faire un geste

Des dignitaires religieux se félicitent de l'initiative Royale

de solidarité que nous saluons hautement, au nom de la Coordination et des chefs religieux du Sénégal".

De son côté, Cheikh Abdelkader Mbacké, conseiller du calife général de la confrérie mouride, a salué "ce geste solidaire de S.M le Roi Mohammed VI, qui vise à soutenir les efforts consentis par les gouvernements et peuples africains dans la lutte contre le Covid-19, une pandémie qui a lourdement frappé les pays du monde entier, notamment ceux d'Afrique".

"Cette action noble est imbue des valeurs d'entraide et de solidarité agissante entre les musulmans, basées sur le Coran et la tradition du prophète Sidna Mohammed", a poursuivi Cheikh Mbacké, également membre de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains.

"Nous tenons à exprimer nos remerciements à S.M le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, au nom du calife général de la confrérie mouride, qui à son tour se félicite, en toutes occasions, des efforts inlassables fournis par SM le Roi en

appui aux peuples africains", a-t-il ajouté.

Il a mis en avant, sous cette rubrique, l'appel lancé par S.M le Roi aux peuples et leaders africains afin de coordonner leurs efforts en vue de faire face à cette crise, notant que ce don Royal, destiné également à d'autres pays africains, témoigne des positions leaders du Souverain en faveur des peuples et pays africains.

Quant au vice-président de la section sénégalaise de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, Mohammed El Korachi Niassé, il a estimé que cette aide médicale en appui au peuple sénégalais dans sa lutte contre le Covid-19 se veut "un geste fort et louable".



COORDINATION TIDIJANE DE DAKAR
Tous nos remerciements à sa Majesté
Mohammed VI Roi du Maroc
pour son noble geste de solidarité à l'endroit du peuple Sénégalais
dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID 19

L'OMDGH tire la sonnette d'alarme



Le long confinement des enfants aura des effets négatifs sur eux



L'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDGH) a tiré la sonnette d'alarme sur la situation de millions d'enfants marocains pris en otage dans leurs maisons depuis plus de trois mois à cause du confinement sanitaire, tout en avertissant sur ses conséquences graves et ses effets psychologiques négatifs sur eux.

En ce sens, l'OMDGH a appelé le gouvernement à prendre en compte le statut de ce groupe, surtout depuis la fin de l'année scolaire et suite à sa décision de prolonger les mesures de confinement et l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet prochain.

Cette ONG a critiqué la confusion et l'incohérence des membres du gouvernement dans la gestion de l'urgence sanitaire, en notant « la multiplicité des opinions contradictoires d'une part et la multiplication des fuites concernant les décisions et projets de décrets relatifs à la gestion de l'état d'urgence, par exemple le projet de décret-loi relatif à la date de fin de la levée de l'état d'urgence ». Cela constitue « un dés-

équilibre qui affecte négativement le droit des citoyens à l'information correcte », selon un communiqué de l'OMDGH rendu public à l'issue de la réunion de son bureau exécutif.

L'OMDGH a également appelé le gouvernement à associer les syndicats et les organisations de la société civile dans la prise de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur les plans économique et social, tout en appelant à trouver une solution pour les personnes sans domicile fixe, ainsi que pour les migrants en situation irrégulière.

Par ailleurs, l'OMDGH a appelé le gouvernement à accélérer le programme de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger à cause de la pandémie et de la fermeture des frontières depuis mars dernier, tout en mettant l'accent sur le calvaire des 7000 femmes saisonnières marocaines travaillant dans la collecte des fraises et autres fruits rouges à Huelva en Espagne dont le contrat a expiré début juin et qui ne parviennent pas à rentrer au pays en raison de la fermeture des frontières.

L'ONG a également attiré l'attention sur la situation des femmes marocaines résidant dans la ville de Nador et travaillant dans la ville occupée de Mellilia. Selon l'OMDGH, ces femmes ont été exclues du soutien financier accordé à des millions de citoyens marocains sous prétexte qu'elles travaillent en vertu de la loi espagnole du travail, soulignant qu'elles ne sont pas en mesure, jusqu'à présent, de rejoindre leur travail dans la ville occupée de Mellilia parce que les frontières sont toujours fermées.

D'autre part, l'OMDGH s'est dite profondément préoccupée par l'augmentation des agressions sexuelles à l'égard des mineurs, considérant que « le retrait de plainte de la part des parents des victimes n'a aucun effet juridique sur l'action publique dans de tels cas et ne justifie pas pour autant le fait d'échapper à la punition ou nuire à l'application de la loi ». L'OMDGH fait allusion au cas d'Ikram (6 ans) violée à Tata par un quadragénaire qui a bénéficié de la liberté provisoire suite au retrait de la plainte par le père de la victime. Cet incident a soulevé un

tollé dans les réseaux sociaux et au sein des organisations de la société civile, ce qui a poussé le tribunal d'Agadir à le placer une nouvelle fois en détention.

A cet égard, le Bureau exécutif a annoncé que l'OMDGH se constituera en tant que partie civile dans cette affaire.

Par ailleurs, l'OMDGH a condamné « la déclaration d'un médecin sur les plateaux d'une chaîne de télévision privée dans laquelle il prétend que la revendication du droit à la liberté du corps par le mouvement des femmes et des droits humains est la raison expliquant l'augmentation des cas de viol au Maroc ».

L'OMDGH a également annoncé son participation à la campagne mondiale contre le racisme aux Etats-Unis, en exhortant les autorités de ce pays et de tous les pays du monde à rejeter la discrimination et le racisme conformément aux dispositions des déclarations, pactes, accords internationaux et régionaux et de la plupart des Constitutions nationales.

M.T

Chouala demande au gouvernement de protéger les droits des enfants marocains



Confinement oblige, l'Association Chouala pour l'éducation et la culture suit avec grande inquiétude la situation des enfants, des adolescents et des jeunes qui se trouvent cloîtrés chez eux. Une situation aux répercussions néfastes du fait de l'absence de conditions permettant à cette catégorie de la société marocaine de pouvoir faire face à un confinement qui dure depuis trois mois.

A cet effet, le Bureau national de l'Association Chouala pour l'éducation et la culture s'est adressé, via un communiqué, au chef du gouvernement et dans lequel il réclame à ce que l'Exécutif et les secteurs concernés puissent prendre les me-

sures qui suivent :

-Demander au gouvernement d'allouer une subvention matérielle, morale et sanitaire au profit des enfants et des adolescents afin de faire face à cette situation critique.

-Prendre en charge le suivi médical psychologique des enfants.

-Préserver le budget de l'opération Vacances pour tous une fois le projet de loi de Finances amendé.

-Faciliter aux associations le travail à distance, et ce dans leur action de formation.

Par ailleurs, le Bureau national de l'Association Chouala pour l'éducation et la culture s'est arrêté sur le crime abject de viol dont a été victime la petite Ikram.

Tout en dénonçant cet acte cynique et en affirmant son soutien et sa solidarité avec l'enfant Ikram et toute sa famille, l'Association Chouala exprime sa satisfaction après la poursuite judiciaire de l'auteur de ce crime et demande à ce qu'il soit sévèrement puni.

L'Association réclame la mise en place de lois pénales renforçant les sanctions à l'encontre des pédophiles. De même qu'elle demande à ce que le gouvernement prenne en charge le suivi médical de l'enfant et de sa famille, estimant par là même que la protection d'Ikram et la garantie de son droit relèvent non seulement de la responsabilité familiale et de la victime mais aussi de la société et de l'Etat.

T.R

La justice espagnole soufflète le Polisario

Les décisions de la Cour suprême ibérique sur la question des drapeaux, une claque pour les séparatistes et un acquis pour la diplomatie judiciaire du Maroc



Les participants à un colloque international, organisé samedi soir sur les récentes orientations de la Cour suprême espagnole et leur relation avec la diplomatie parallèle, ont affirmé que les décisions récemment prises par cette Cour en rapport avec la question de l'intégrité territoriale du Royaume sont une claque pour le Polisario et un acquis pour la diplomatie judiciaire marocaine.

Les décisions de la Cour suprême espagnole concernent principalement la décision d'interdire l'utilisation, occasionnelle ou permanente, de drapeaux non officiels ou de toute expression politique à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments publics, ainsi que l'arrêt émanant de la chambre civile de la Cour qui a refusé la nationalité espagnole à une citoyenne née en 1973 dans les provinces du Sud du Maroc, après le recours introduit par la direction générale de la sécurité juridique et de la foi publique contre un verdict rendu par le tribunal régional des Baléares qui a accordé la nationalité à cette ressortissante, sur la base de l'article 17.1 du Code civil.

Le président de l'Amicale hassania des magistrats à la Cour de cassation, Abdelhak Ayassi, a souligné, lors de ce colloque tenu en visioconférence sous le thème "L'intégrité territoriale du Royaume à travers la diplomatie parallèle : lecture dans les récentes orientations de la Cour suprême espagnole", que cette rencontre

s'inscrit dans le cadre des initiatives organisées par l'Amicale pour mobiliser les soutiens et affronter les propositions incongrues des ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume. Et d'ajouter que l'Amicale hassania des magistrats, co-organisatrice du colloque, place au centre de ses priorités la visibilité de la cause nationale du Royaume, le capital juridique et des droits de l'Homme que le Maroc a accumulés et son projet remarquable conduit avec sagesse et lucidité par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). Il a évoqué, à cet égard, la septième réunion maroco-espagnole entre la Cour de cassation du Royaume du Maroc et la Cour suprême du Royaume d'Espagne, tenue en février dernier à Marrakech, et qui a connu, en particulier, la participation du président délégué du CSPJ et premier président de la Cour de cassation, Mustapha Fares et le président du Conseil général espagnol du pouvoir judiciaire (CGPJ) et président de la Cour suprême d'Espagne, Carlos Lesmes Serano.

Pour sa part, Hassan Fetoukh, conseiller et président du bureau de l'Amicale hassania des magistrats de la Cour de cassation, a souligné que la décision de la Cour suprême espagnole d'empêcher l'utilisation occasionnelle ou permanente de drapeaux "non officiels", notamment le soi-disant drapeau du Polisario, est d'une importance capitale, étant donné que les

décisions de cette institution sont incontestables, car leur impact s'étend aux organisations régionales et européennes.

Cette décision constitue une "forte claque" à la pseudo-RASD, "ôte la légitimité fictive" de cette entité et bat à plate couture les thèses séparatistes qui sont véhiculées sur le sol espagnol, affirme Hassan Fetoukh, notant que la Cour européenne avait adopté la même orientation en 2018 après avoir rejeté le recours intenté par le Polisario contre l'accord de pêche maritime avec le Maroc, sous prétexte que l'entité ne dispose pas de statut juridique pour sa mise en place.

La nouvelle orientation judiciaire de la Cour suprême espagnole est également conforme à la réponse du Conseil de sécurité des Nations unies à la protestation de l'Algérie contre l'ouverture de consulats de certains pays africains dans les provinces du Sud du Royaume, puisqu'il s'agit d'une "décision souveraine" qui constitue "une victoire juridique supplémentaire pour le Royaume et un succès de la stratégie diplomatique officielle et parallèle", a-t-il ajouté.

De son côté, Hilal Tarkou Lahlimi, président de l'Association des avocats d'origine marocaine en Espagne, a qualifié les récentes décisions de la Cour suprême espagnole de "coup de grâce" pour les séparatistes qui exploitent tous les moyens pour en bénéficier au détriment des Marocains détenus dans les camps de Tindouf, dans le Sud de l'Algérie.

Hilal Tarkou Lahlimi, également président de l'Association du Réseau des avocats marocains et d'origine marocaine exerçant à l'étranger, a estimé que la décision d'interdire l'utilisation occasionnelle ou permanente de drapeaux "non officiels" ou de toute autre expression politique à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments publics sur le sol espagnol constitue un "point final" pour cette exploitation par le polisario, l'entité fictive, qui sera frappé à plusieurs reprises par la suite.

Pour sa part, Ibrahim Sadouq, président de l'Instance nationale de la justice, a souligné, dans son intervention, que les récentes décisions de la Cour suprême espagnole constituent "un des fruits de la communication" adoptée par la diplomatie marocaine, notamment judiciaire, dans le cadre de la présentation et de la défense de la cause de l'intégrité territoriale du Royaume.

C'est une diplomatie qui a conduit au retrait, par de nombreux pays, de leur reconnaissance de la pseudo-RASD, a-t-il ajouté.

Ces décisions constituent "un déni catégorique légal" de tout statut juridique d'une entité fictive appelée Polisario et font partie des défaites qui ne cessent de lui être infligées, comme la décision de la Cour européenne de rejeter le recours intenté par le Polisario contre l'accord de pêche avec le Royaume, a-t-il indiqué.

Mohamed Benajiba

Les besoins en sang augmentent plus vite que les dons

Entretien

Dans un entretien accordé à la MAP, le médecin hématologiste et directeur du Centre national de transfusion sanguine et d'hématologie (CNTSH), Mohamed Benajiba, revient sur l'état des lieux de la transfusion sanguine au Maroc dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19.



Pré sentez-nous le Centre national de transfusion sanguine et d'hématologie ?

Le CNTSH est une institution nationale rattachée au ministère de la Santé et chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de transfusion sanguine et d'hémo-vigilance.

Avec pour première mission l'organisation de la politique transfusionnelle du Royaume et la promotion du don de sang, le CNTSH se charge également de former le personnel médical et paramédical en transfusion sanguine, d'améliorer, de mettre au point et de diffuser les techniques transfusionnelles, ainsi que d'assurer la qualité et la sécurité transfusionnelle.

D'autre part, nous assurons au niveau du CNTSH l'inspection et l'audit de ces centres de transfusion à travers le Royaume.

Quid de la situation du don de sang au Maroc ?

Aujourd'hui nous sommes relativement satisfaits d'un certain nombre d'objectifs que nous avons réussi à atteindre. Je cite à juste titre l'augmentation croissante du nombre de donneurs depuis pratiquement une dizaine d'années. Cette augmentation est spectaculaire avec une moyenne annuelle de 7%. Néanmoins les besoins en cette matière vitale augmentent plus vite que le don.

Je pourrai donner une explication à ce phénomène par le développement immense des prestations de santé au niveau national. Pour vous donner un exemple, il y a une dizaine d'années, le cancérux qui reste le premier consommateur de sang n'avait pas accès au traitement, alors

qu'actuellement près de 85% des malades en ont accès.

Les greffes de cellules souches se sont également développées au Maroc induisant ainsi un besoin en sang important.

De manière générale et sans citer tous les exemples, un certain nombre de traitements médicaux sont développés ces dernières années.

Actuellement nous sommes à 0,99% en termes de pourcentage de dons par rapport à la population totale, un chiffre en apparence faible mais que nous avons fixé comme objectif il y a près d'une dizaine d'années lorsque nous étions à 0,65%, pour répondre à l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui recommande un pourcentage de 1%. Ce qui est très important, c'est que parmi 0,99% de la population donneuse, 93% sont des donneurs volontaires et 7% sont des donneurs de compensation (don effectué par l'entourage d'un receveur).

En termes de qualification, nous utilisons des moyens sophistiqués pour qualifier le sang grâce à des automates mis en place partout dans les centres de transfusion ainsi qu'une application numérique qui s'occupe de la gestion du sang disponible au niveau national, ce qui représente une avancée révolutionnaire en la matière. Dorénavant ce n'est plus l'Homme qui gère le sang dans les centres de transfusion mais bien l'automate, car c'est lui qui fait le groupage, la sérologie, lit le résultat et livre les poches de sang.

Nous pouvons dire à cet effet que nous avons atteint un haut niveau de sécurité transfusionnelle au Maroc, pratiquement identique à celui des

pays développés, surtout que le Centre régional de transfusion sanguine de Rabat a été certifié ISO 9001, en tant que premier service de santé certifié ISO. D'ici 2021, nous avons pour objectif de décrocher cette certification pour tous nos centres de transfusion à l'échelle nationale.

Quel est l'impact de la crise du coronavirus sur le don de sang au Maroc ?

La crise du Covid-19 a impacté le monde entier de par son imprévisibilité, et il faut dire que le monde d'avant crise ne sera pas le même que celui d'après, et cela s'appliquera pour le système de santé dans son intégralité y compris pour ce qui est de la transfusion.

Lorsque le premier cas a été déclaré au Maroc, nous avions le souci de la pénurie de sang.

À la date du 18 mars, nous n'avions enregistré que 200 donneurs contre quelque 1.000 bienfaiteurs quotidiens en temps normal. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel à travers les médias aux institutions nationales et aux citoyens. Un appel qui a été favorablement accueilli notamment par la société civile qui s'est mobilisée pour renflouer les stocks au niveau de toutes les villes du Royaume.

Bien que la crise de Covid-19 n'ait pas empêché les citoyens de continuer à faire des dons, les mesures restrictives liées au confinement ont impacté de moitié le don du sang au Maroc.

Fort heureusement que la consommation en sang a également diminué du fait qu'il y a eu moins de blessés graves dans les urgences et que les interventions chirurgicales

non urgentes ont été reportées.

Heureusement encore qu'un certain nombre d'institutions se sont mobilisées pour compenser le déficit, ce qui nous a permis de satisfaire pratiquement tous les demandeurs pendant cette période de pandémie.

Quel est votre message aux donneurs de sang ?

Tout d'abord je souhaite rendre un vibrant hommage à cette population de citoyens qui a le souci de penser aux malades qui attendent leur poche de sang pour survivre.

Mon message de sensibilisation est éternel, nous ne pouvons réaliser l'enjeu de satisfaire tous les demandeurs de sang, dont le nombre ne cesse de croître, qu'à travers une fidélisation du donneur de sang. Notre principal défi reste de convaincre le donneur de revenir. La donation ne devrait pas être un acte temporaire et occasionnel, mais devrait s'inscrire dans la durée, d'autant plus qu'un homme peut faire jusqu'à 4 à 5 dons par an et la femme jusqu'à 3 dons.

Sur le plan de la sécurité, nous sommes bien logés, mais je souhaiterais attirer l'attention des donneurs sur la nécessité de diversifier leurs dons.

Il ne faut pas se contenter de promouvoir uniquement le don de sang total, il y a d'autres types de dons qui représentent un défi chez nous à l'instar du don de plaquettes et du don de plasma entre autres.

Il faudrait également promouvoir et développer ceux-ci pour répondre aux besoins de tous les malades. C'est à travers cette vision que nous réussissons à satisfaire tous les demandeurs de sang et sauver d'avantage de vies.



L'Europe rouvre ses frontières, la Chine s'inquiète d'une nouvelle vague



L'Europe a rouvert lundi ses frontières intérieures, fermées depuis plusieurs mois pour éviter la propagation du coronavirus, au moment où en Chine l'apparition de dizaines de nouveaux cas pour le deuxième jour consécutif nourrit la peur d'une nouvelle vague de la maladie.

L'Allemagne, la Belgique, la France et la Grèce ont décidé de rétablir la libre circulation avec tous les pays de l'Union européenne, estimant avoir maîtrisé la pandémie.

Athènes, dont l'économie repose en grande partie sur le tourisme, va même plus loin et invite les voyageurs de plusieurs régions hors UE - comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud, la Chine.

Dans l'île de Santorin et son paysage de carte postale, la population guette le retour des touristes. "Nous les attendons désespérément. Nous avons besoin d'eux, s'ils ne viennent pas, comment allons-nous survivre?", s'impatiente Michalis Drosos, dans son magasin de souvenirs.

Autre pays pressé de sauver sa saison touristique, la Croatie avait rouvert ses frontières aux citoyens européens dès jeudi, et la Pologne samedi. L'Espagne a, elle, décidé d'avancer au 21 juin, au lieu du 1er juillet, l'ouverture de ses frontières avec tous les pays de l'Union européenne, sauf avec le Portugal.

En France, où le coronavirus a fait près de 30.000 morts, le ministre de la Santé Olivier Véran a estimé lundi que "le gros de l'épidémie est derrière nous". Crèches,

écoles et collèges reprendront à plein temps à partir du 22 juin.

Neuf décès ont été enregistrés à l'hôpital ces dernières 24 heures dans l'Hexagone, soit le chiffre le plus faible depuis le début des bilans quotidiens mi-mars.

Paris, ville la plus visitée d'Europe, retrouve, elle, peu à peu son visage normal. Les cafés et restaurants ont été autorisés à rouvrir leurs salles, après leurs terrasses début juin. Les touristes peuvent de nouveau visiter l'emblématique Tour Eiffel à condition de monter par les escaliers.

Premier pays européen touché, l'Italie qui déplore plus de 34.000 morts et a rouvert ses frontières le 3 juin, deux nouveaux foyers ont été détectés ces derniers jours à Rome.

La Chine, où le Covid-19 a fait son apparition fin 2019, a aussi connu au cours du week-end une résurgence du nombre de cas de contamination, centrée autour du marché géant de Xinfadi, dans le sud de la capitale jusqu'ici été relativement épargnée par l'épidémie.

Depuis vendredi, Pékin compte 75 nouveaux cas de contamination et plusieurs villes du pays conseillent à leurs habitants d'éviter de s'y rendre.

Ce rebond combiné avec la persistance du nombre de cas enregistré aux Etats-Unis a fait chuter les places boursières asiatiques et européennes lundi.

"L'anxiété croissante face à une deuxième vague de Covid-19 qui serait sur le point de frapper l'économie mondiale pèse sur l'humeur des investisseurs en ce début de semaine. Un bond de nouveaux

cas, de la Chine aux Etats-Unis, est une source d'inquiétude croissante pour le marché qui craint (...) un deuxième confinement", a commenté Ipek Ozkardeskaya, analyste de Swissquote Bank.

Selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles, la pandémie a fait plus de 430.000 morts et contaminé plus de 7,85 millions de personnes dans le monde. Et elle continue à faire rage en Amérique latine, en Iran et en Asie du Sud.

Avec un total de 43.332 morts recensés dimanche, le Brésil reste le deuxième pays le plus endeuillé par le Covid-19, derrière les Etats-Unis (115.729 morts).

"Je crois qu'en août seulement, si Dieu le veut, nous allons voir les efforts de la quarantaine récompensés, si les gens respectent" le confinement, a déclaré Enrique Paris, le ministre de la Santé du Chili où ont été diagnostiqués 7.000 nouveaux cas en 24 heures.

Le président du Guatemala, Alejandro Giammattei, a lui annoncé dimanche des restrictions accrues sur les déplacements et maintenu le couvre-feu en vigueur dans tout le pays.

Les Etats-Unis, qui avaient répertorié 382 morts supplémentaires du virus dimanche (le bilan journalier le plus faible depuis plusieurs semaines), continuent en revanche d'enregistrer quelque 20.000 nouveaux cas de contamination chaque jour.

Pays le plus durement touché par la pandémie au Moyen-Orient, l'Iran a annoncé dimanche plus de 100 morts en 24 heures, ce qui porte le bilan national à 8.837 décès.

La pandémie a mis à l'épreuve les systèmes de santé à travers le monde, notamment en Inde où, selon les médias, de nombreux malades décèdent après avoir été refusés par les hôpitaux, faute de lits. Plus de 1.000 nouveaux cas de contamination sont enregistrés chaque jour à New Delhi.

Ashwani Jain, un homme d'affaires de New Delhi, est décédé dans une ambulance, auprès de sa fille de 20 ans partie en vain en quête d'une place dans un des hôpitaux de la mégapole. "Cela leur est égal que l'on vive ou que l'on meure", a-t-elle accusé.

Dans ce pays, qui a enregistré près de 9.000 morts, les corps s'entassent dans les morgues car le personnel des cimetières et des crématoriums n'arrive pas à suivre le rythme des décès.

Au Pakistan voisin, le gouvernement a prévenu que le nombre de cas de coronavirus pourrait doubler d'ici fin juin et dépasser le million fin juillet.

Pékin referme les sites culturels et sportifs

La ville de Pékin a décidé de refermer les sites sportifs et culturels à la suite d'une soudaine réapparition du coronavirus, a annoncé lundi la mairie de la capitale chinoise.

Devant la presse, un haut responsable municipal, Xu Ying, a ajouté que les zones résidentielles devraient rétablir les contrôles de température aux entrées, qui avaient été récemment suspendus, et interdire leur accès aux non-résidents.

L'Égypte rouvre ses aéroports et son tourisme balnéaire le 1^{er} juillet



L'Égypte a annoncé dimanche la réouverture à partir du 1^{er} juillet de ses aéroports, fermés depuis mars pour cause de nouveau coronavirus, ainsi que de plusieurs

stations balnéaires.

Les vols reprendront "entre l'Égypte et les pays qui rouvrent leurs espaces aériens", a affirmé Mohamed Manar, le ministre de l'Aviation lors d'une conférence de presse

dimanche au Caire.

"Nous souhaitons que le business reprenne", a dit M. Manar.

Si les vols internationaux reprennent vers l'Égypte, seuls trois gouvernorats, connus pour leur stations balnéaires, seront autorisés à accueillir les touristes: la Mer rouge, le Sud-Sinaï (est) et Marsa Matrouh (nord).

"Nous avons choisi ces trois gouvernorats car ils sont côtiers, loin des grandes agglomérations et ont enregistré les plus faibles nombres de contaminations au virus", a expliqué le ministre du Tourisme et des Antiquités Khaled El-Enani lors de la même conférence de presse.

Pour encourager les touristes étrangers à venir, le gouvernement a, par ailleurs, décidé "la suppression du visa touristique entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre", a ajouté M. Enani.

La réouverture des autres hauts lieux du tourisme égyptien comme les pyramides de Guizeh, le musée du Caire, ou le temple de Philae se fera "progressivement", a-t-il dit, sans donner plus de précision.

"Nous ne sommes pas pressés. Nous souhaitons préserver la santé de tous et notre réputation en tant que marché touristique", a-t-il ajouté.

Pour accueillir les touristes, 232 hôtels ont obtenu des autorisations de rouvrir, après avoir mis en place des mesures sanitaires strictes telles que l'espacement des tables de restaurant ou encore l'utilisation des ascenseurs à 50% de leur capacité.

Les contrevenants se verront retirer leur autorisation, averti le ministre.

Depuis le mois de mars, les autorités ont pris des mesures pour endiguer la propagation du virus, dont la suspension du trafic aérien, la fermeture des écoles, des sites religieux et touristiques.

L'Égypte, pays de 100 millions d'habitants, a enregistré environ 43.000 cas de Covid-19, dont près de 1.500 morts, selon les chiffres officiels.

Depuis fin mai, les autorités rapportent plus de 1.000 nouvelles infections quotidiennes, et le syndicat des médecins a mis en garde contre un "possible effondrement total du système de santé."

Avertissement de l'OMS

Menaces de morts sur les enfants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord

L'ONU a averti lundi que quelque 51.000 enfants de moins de cinq ans pourraient mourir au Moyen-Orient et en Afrique du Nord cette année si la perturbation des services essentiels de santé se prolonge, la pandémie de Covid-19 entravant notamment les vaccinations de routine.

"Les systèmes de santé subissent des pressions sans précédent en raison de la pandémie de Covid-19, et bien qu'il n'y ait pas beaucoup de cas de nouveau coronavirus chez les enfants dans la région, il est clair que le virus affecte directement leur santé", soulignent l'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un communiqué conjoint.

Si la perturbation des services de santé et de nutrition de base se poursuit, "plus de 51.000 enfants de moins de cinq ans pourraient mourir dans la région d'ici la fin de 2020", prévient le texte. Cette "sombre projection" est due notamment au fait que "de nombreux agents de santé de première ligne ont détourné leurs efforts pour répondre à l'épidémie" de Covid-19.

En outre, "les restrictions de mouvement et les obstacles économiques empêchent davantage l'accès des populations aux soins de santé", selon le texte.

L'Unicef et l'OMS appellent à une "reprise complète et en toute sécurité des campagnes de vaccination et des services de nutrition, avec des mesures de prévention strictes face au virus".

Santorin attend le retour des touristes dans la peur et l'impatience

Avec son paysage de carte postale éclairé de soleil, l'île de Santorin, l'une des plus touristiques de Grèce, attendait le retour des touristes lundi, partagée entre l'impatience de renouer avec son effervescence et la peur de voir émerger le coronavirus dont elle avait été jusqu'ici préservée.

Dans les ruelles calmes de Fira, la capitale de l'île, le temps s'égrène au rythme du carillon de l'église Aghia Eleftherios. Comme un rappel des heures qui la séparent désormais du déferlement de touristes.

"Nous les attendons désespérément. Nous avons besoin d'eux, s'ils ne viennent pas, comment allons-nous survivre?", s'impatiente Michalis Drosos, qui travaille dans un magasin de souvenirs du centre de Fira.

La saison touristique a rouvert officiellement lundi en Grèce, après trois mois de confinement qui a mis un coup d'arrêt au tourisme, un secteur crucial de l'économie grecque avec 25% du PIB.

Le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis a choisi Santorin pour inaugurer en

grande pompe la saison samedi. Et inviter les touristes à venir sans tarder s'extasier devant "l'éblouissant coucher de soleil" qui a fait la célébrité de l'île.

"On a une chance incroyable de venir sans aucun touriste", s'exclame Cédric Delourme, un Français venu avec sa famille, l'un des rares touristes à arpenter l'île cycladique.

L'hôtel Gallini attendait des Américains lundi mais "on n'est jamais sûr jusqu'à la dernière minute", souligne son gérant, George Roussos. Ils arrivent via Athènes après une escale en Allemagne.

Car l'aéroport de Santorin ne rouvrira aux vols internationaux que le 1^{er} juillet, comme tous les aéroports régionaux de Grèce.

Mais des avions en provenance de Paris, Amsterdam, Londres ou encore de Rome devaient atterrir lundi à Athènes. Au total, les voyageurs d'une trentaine de pays sont à nouveau accueillis sur les aéroports de Thessalonique et Athènes.

"Nous redémarrons le moteur de production le plus important du pays et nous

mettons fin à l'anxiété de 700.000 travailleurs du secteur touristique", s'est réjoui aussi à Santorin le ministre du Tourisme, Harry Theoharis.

C'est sans compter sur l'inquiétude des hôteliers et autres restaurateurs face au risque de résurgence de la pandémie, qui a jusqu'ici relativement épargné la Grèce, avec seulement 183 morts.

"Tout le monde a peur, peut-être qu'on va attraper le coronavirus", s'inquiète Orestis Papoulias, manager d'un beach bar sur la plage de sable noir de Perissa.

"Du moment où les touristes vont arriver, on va avoir de nouveaux cas", renchérit Stéphane Saat, guide touristique à Santorin depuis 12 ans.

Et "si l'on nous dit qu'il y a trop de cas, on va devoir à nouveau fermer, mais nous, qu'est-ce qu'on fait? On n'a plus de sous et on est sur les nerfs", fustige ce Canadien résident en Grèce.

Pour les mêmes raisons, Panos Kontoulis, gérant de l'hôtel Mylos, hésite encore à rouvrir fin juin. La pandémie "a tout changé,

on ressent peut-être pas de la peur mais de l'insécurité", confie-t-il. Car "nous devons protéger tous nos clients et nos employés (...) et on ne profite pas de chaque instant", déplore-t-il.

Les procédures de protection contre le coronavirus "sont lourdes", admet aussi George Roussos. Mais tout est prévu, dit-il: un médecin par hôtel, une chambre pour d'éventuelles quarantaines et l'hôpital local capable de faire des tests.

Avec si peu de cas de coronavirus dans le pays, le restaurateur Evangelos Gidaropoulos "croit que les gens à travers le monde préféreront venir en Grèce".

Entre les maisons blanches et les dômes bleus d'Oia à l'autre extrémité de l'île, Max Han, un jeune touriste chinois se sent d'ailleurs "vraiment en sécurité" au milieu des visiteurs grecs.

"Très peu de personnes ont été infectées (...) C'est pourquoi j'ai choisi de voyager à Santorin, la semaine prochaine je vais en Crète", dit-il en admirant le coucher de soleil. "Je ne me fais pas de souci pour le virus."

Confinée chez mes parents...

Horizons



De toute cette expérience corona, j'essaie de tirer des enseignements, des notions pour essayer, d'une part, de relativiser et, d'autre part, de tirer du bon même du mauvais (kitch à souhait, mais qui n'y succombe pas parfois). Enfin bref, j'ai retourné la situation dans tous les sens, j'en ai tiré quelques leçons, mais j'ai remarqué quelque chose de bien plus important. Beaucoup en ont déjà parlé, ça a déjà été évoqué, mais au final, quand je défile sur Instagram et Facebook, je vois plus de banana bread et de yoga qu'autre chose. Et c'est ce dont je veux vous parler aujourd'hui.

J'ai une famille super, et c'est mon plus bel apprentissage de 2020.

Ne vous méprenez pas, j'ai toujours eu une famille super. Et là, tout le monde va dire "mais moi aussi, j'adore mes parents, on est super copains". Désolée de vous décevoir mais la mienne est mieux (phrase piquée de la phase skyblog 2000).

On a toujours été une famille très unie, et je ne dis pas ça pour la forme ou pour faire joli, mais

car c'est la vérité. Et je vais essayer ici de regrouper quelques détails pour lesquels je suis extrêmement reconnaissante et, par la même occasion, dresser le tableau d'une famille idéale, selon moi.

Point le plus important : je suis DEVENUE amie avec mes parents. Et c'est quelque chose que je considère comme primordial. Je m'explique, nous nous sommes toujours amusés, nous avons toujours eu des tonnes et des tonnes d'inside joke, mais la relation parents-enfants a toujours été là. Nous ne nous permettions pas d'intervenir dans leur vie privée de couple, de parents (c'est un autre point, mais j'ai compris il y a quelques années qu'il y avait le couple, et les parents. Et ce sont deux identités distinctes qu'il ne faut pas confondre). Nous ne nous permettions pas de donner nos avis, ou même d'écouter, lorsqu'ils parlaient de sujets qui ne nous concernaient pas, tout simplement car la limite parents-enfants était là. Elle n'a jamais été dite, ce n'est que plus tard que je m'en suis rendue compte. On ne nous a jamais dit "quand je parle à ton

papa, n'écoutes pas" ou autres, mais c'était comme évident. Et c'est quelque chose dont je suis très fière : leur éducation a toujours été claire, nette, sans hypocrisie, et finalement naturelle. Cela coulait de source. Et c'est très certainement grâce à toutes les valeurs inculquées telles que "ne mets pas la main sur le bien d'autrui" qui s'étendaient à tous les aspects de nos vies. C'était tellement sincère et authentique qu'on ne pouvait pas le pratiquer à moitié. C'était dans leurs cœurs, et toujours avec bienveillance.

Donc comme je l'ai dit, nous sommes devenus de plus en plus amis, comme vous le seriez avec un membre extérieur de votre famille. Nous avons toujours été proches oui, mais ce n'est que depuis que nous sommes jeunes adultes qu'on se permet nous-mêmes d'intervenir dans leurs histoires. Attention, en aucun cas, cela veut dire que nous n'étions pas inclus dans les décisions, et j'en arrive à un deuxième point.

Jamais de ma vie je ne me suis sentie inférieure. A aucun moment, je ne me suis sentie pas à ma place, pas leur égal (bizarre

mais vrai), et pour la simple raison qu'ils nous ont toujours intégrés au cercle familial, aux prises de décisions, à tout. Le spectre de la consultation s'étendait d'une sortie au restaurant au choix d'une voiture par deux enfants de 10 et 14 ans (véridique). Ça semble banal, mais regardez autour de vous, et dites-moi sincèrement que la confiance est autant accordée à des enfants. Je ne le vois pas en tout cas. Ce que je vois, ce sont des parents décideurs et des enfants suiveurs. On ne doit pas confondre ça avec les enfants tyrans, ou les caprices, car la décision revient inévitablement aux parents (qu'est-ce qu'un enfant de 5 ans va vous faire concrètement), mais leur donner la parole, les inclure dans chacune des décisions familiales renforcera inévitablement leurs liens avec leurs familles, d'une part, mais il leur confèrera aussi un fort sentiment de sécurité, d'amour et surtout de valeur, d'autre part. Je ne m'en rends compte que maintenant bien sûr, mais c'est grâce à tout ça, qui est un vrai travail de fond difficile de la part des parents, que je sais que j'ai mon

► mot à dire, que je sais que j'ai à parler de mes idées, et que je sais qu'on prend toujours des décisions après avoir consulté. C'est une certitude qu'on ne m'enlèvera jamais car elle est ancrée en moi (je fais la review de mes parents, et la mienne au passage).

Donc donner la parole aux enfants est primordial, vous en aurez tout autant à gagner et vous ferez d'eux de meilleurs adultes (et on a bien besoin de meilleurs adultes...)

Donner la parole aux enfants ne veut pas dire répondre à leurs caprices, car face à cela, ils étaient intransigeants. Les caprices et les bêtises n'étaient pas tolérés, et nous étions punis. Je ne rentrerais même pas dans le débat de frapper ou ne pas frapper un enfant, car nous n'avons jamais reçu ne serait-ce qu'une tape sur la main, et je ne veux même pas expliquer pourquoi. Ce n'est pas nécessaire, car ça a toujours été un grand NON, NON dans nos vies. Mais nous étions punis, et pas discrètement. Je parlerais plus d'un point de vue de société d'ici. Au Maroc, les parents ont honte de punir leurs enfants devant des gens, et c'est fait par un petit pincement sur la cuisse sous la table ou après que les invités soient partis (une gifle pas une punition). Mais l'enfant s'en fiche croyez-moi, il va profiter de son moment, vivre sa best life, et se faire punir après. Car rien ne l'empêchera d'être mal poli, s'il sait qu'il n'y aura aucune répercussion immédiate l'empêchant de faire ce qu'il veut. Mais ce n'était

pas notre cas, nous, nous avions droit à une punition cohérente, sur le coup. Une bêtise, au coin, qu'il y ait des gens ou pas peu importe. Et c'est naturel, car où est la honte d'avoir un enfant qui n'est pas sage comme une image, ou de le punir. Et ne pas comprendre cela, c'est là le début de l'incohérence que son petit cerveau lui comprend très vite.

Maintenant que je suis une jeune adulte, je vois plus clair.

Et la fameuse crise d'adolescence, pour ma part, je ne l'ai pas connue. D'abord, je n'aime pas cette expression que je trouve très péjorative. Pour moi, l'adolescent est au maximum de ses capacités de compréhension, il est en recherche d'autonomie, de justice sociale, il veut s'affranchir de l'emprise de ses parents, et cherche un sens à ce qu'il voit. Ses idées, inculquées pendant l'enfance, sont mises en confrontation avec le monde tel qu'il est réellement. Il se cherche, et en fonction de son entourage, il suivra un certain idéal. Alors je n'aime pas dire que c'est une crise, c'est la naissance d'un jeune adulte.

Et (je ne me vante pas intentionnellement) je suis très fière d'avoir été bien entourée pendant cette période. Of course, j'ai été parfois insolente, j'ai fait quelques bêtises, qui comptent parmi les meilleurs souvenirs de ma vie, mais le point important est que j'ai toujours entendu mes parents me répéter que j'étais jeune, capable de tout réaliser, capable de changer la société qui me déplaisait beaucoup, capable

d'entreprendre et de réussir tout ce que je voulais. Et j'ai été extrêmement fière de voir que les valeurs qu'ils m'avaient inculquées petite n'étaient pas que de la décoration, mais qu'eux mêmes les mettaient en pratique chaque jour. C'est un autre problème ça aussi, et non des moindres. Entendre chaque jour depuis l'enfance qu'il ne faut pas mentir, pas voler, et se rendre compte que ses parents le font chaque jour... Invariablement, cela pousse le cerveau de l'enfant et de l'adolescent à tout remettre en question, et surtout à tout rejeter. Et ma chance a été là, mes parents ne prétendent pas se conformer à ce qu'ils disent. Ils sont foncièrement ce qu'ils disent être. Et je suis fière et je le dirais toute ma vie, ils sont droits, ils sont honnêtes, ils sont cohérents, et ils nous l'ont toujours enseigné.

Je suis bien consciente de que je suis et de qui je suis grâce à eux, que ce qu'ils m'ont enseigné est gravé en moi, et cela m'amène à un autre point. La recherche personnelle de la vérité. Toujours au cours de cette même adolescence, quand on se cherche et se questionne, on peut être face à deux cas de figure. On peut être encouragé à continuer notre recherche, ou on peut être réprimandé, car il est interdit de remettre en question nos apprentissages, la religion, les principes, etc. Dans un cas de figure, vous aurez des adultes en paix avec eux-mêmes, convaincus de qui ils sont, de ce en quoi ils croient, de leurs valeurs, de ce qu'ils appliquent dans leur vie, et dans

l'autre, vous aurez des adultes torturés, prêchant un discours mais en pratiquant un autre, aigris et hypocrites. Je vous laisse deviner l'archétype qu'on retrouve le plus dans notre société.

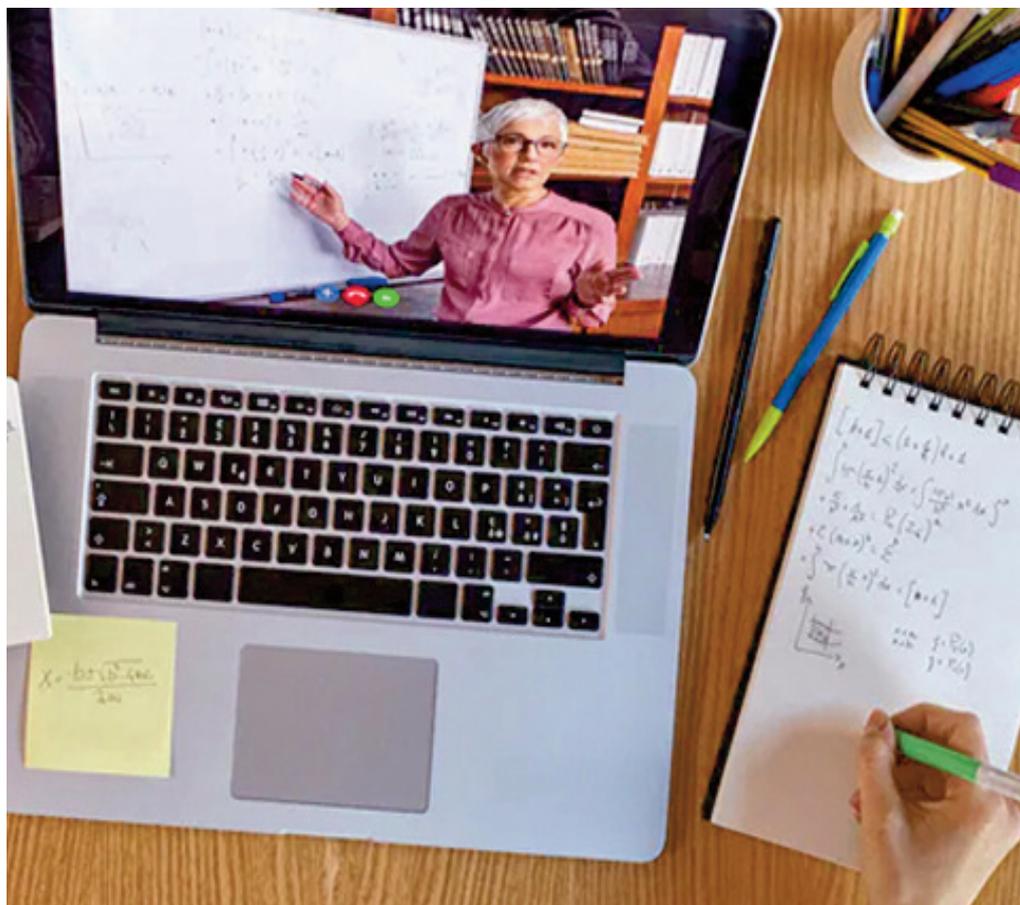
Et c'est peut-être encore une de mes plus grandes fiertés. Je suis fière d'avoir des parents qui m'ont toujours poussée à vérifier par moi-même chacune de mes pensées, à avoir un discours cohérent et profond quand je m'exprimais, à chercher toujours plus loin si je disais avoir aimé quelque chose. Un exemple banal sur la beauté : on m'a toujours dit "Ok, mais c'est quoi la beauté finalement" et ça semble bête, mais à 10 ans, c'est plutôt pas mal d'analyser ce que je voyais dans les films, les livres et les publicités. Et pas juste m'arrêter à "Ok la beauté est multiple, la beauté est intérieure", mais vraiment une véritable recherche qui m'a poussée à analyser ce que la société considérait comme beau du temps de Napoléon à aujourd'hui.

Donc la recherche personnelle de la vérité, ne pas avoir peur de tout remettre en question, car remettre en question ce n'est pas rejeter ou réfuter une idée, c'est l'analyser, la comprendre, pour mieux l'assumer si on en est effectivement convaincu.

Je peux vous assurer que c'est toujours un plaisir et une joie de discuter avec mes parents, précisément pour toutes ces raisons. J'ai été aimée irrévocablement, j'ai été écoutée, on m'a prêté beaucoup d'attention, on m'a toujours bien guidée, et toujours avec cohérence et bienveillance. Une famille ça peut être la meilleure comme la pire des choses, et je serais éternellement reconnaissante d'être née auprès de parents comme les miens.

Je ne veux pas qu'après avoir lu ça, vous ressentiez de la frime de ma part, je voulais juste exprimer mon ressenti sur mes apprentissages du confinement et sur ce que je trouve essentiel pour avoir une relation saine avec ses parents, et au final pour être un meilleur adulte. Ce ne sont pas des choses qui doivent s'appliquer automatiquement dès l'enfance, à tout âge on peut les mettre en place, et c'est ce que je trouve magique. Alors, si ces quelques points peuvent faire un bout de chemin dans votre cerveau, ce sera plutôt pas mal.

Par Nassaïme Mabrouki
Etudiante en 6^{me} année de médecine



Bank of Africa met en place le "Crédit relance" au profit des entreprises en difficulté

Bank of Africa (BOA) a annoncé, récemment, la mise en place d'un "Crédit relance" destiné principalement au financement du fonds de roulement des entreprises en difficulté.

Après avoir soutenu ses entreprises et TPME clientes impactées par la crise pour leur permettre de maintenir l'accès au financement et d'assurer leur exploitation à travers différentes mesures, BOA met à la disposition des entreprises en difficulté le crédit moyen/long terme "Crédit relance", indique BOA dans un communiqué, ajoutant que ce crédit est destiné principalement au financement du fonds de roulement des entreprises.

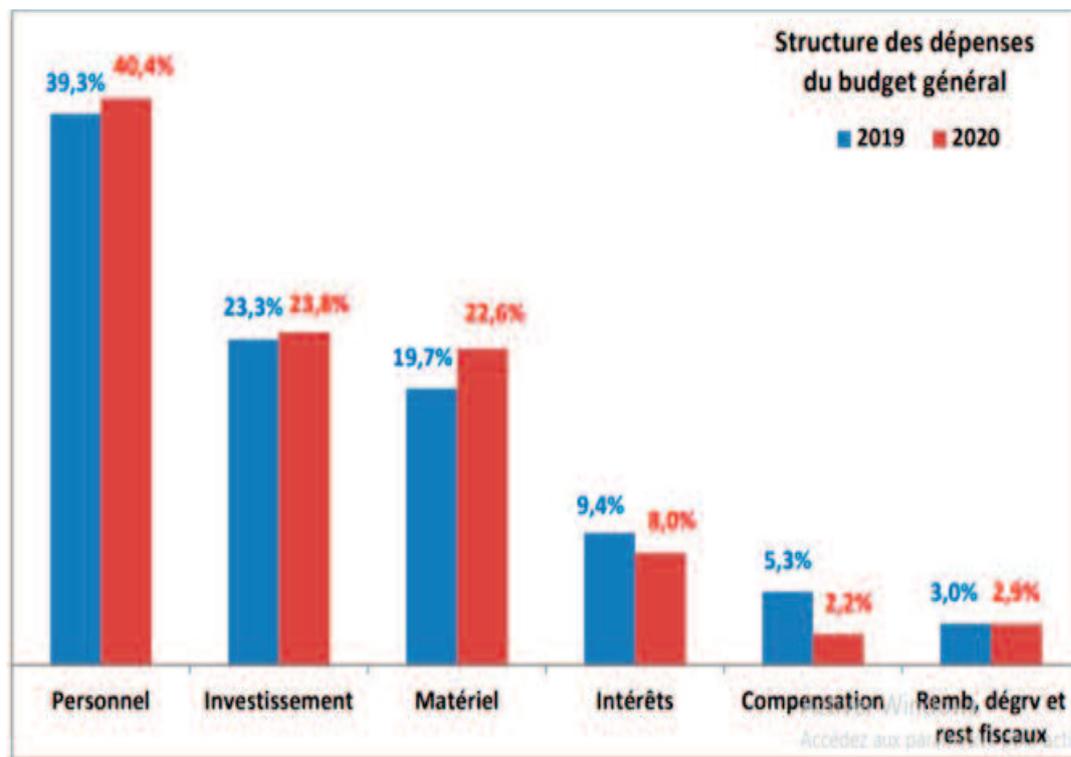
En effet, dans le but de soulager la trésorerie suite au manque à gagner généré par la crise sanitaire et permettre ainsi aux entreprises de relancer leur activité, BOA soutient ses entreprises clientes en mettant à leur disposition un crédit adapté à leur taille, plafonné à 100 millions de dirhams (MDH) avec un taux de financement de 4% et un remboursement étalé sur 7 ans avec différé pouvant atteindre 2 ans, relève la même source.

Garanti par la Caisse centrale de garantie à hauteur de 80 à 95%, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, le "Crédit relance" est destiné à couvrir les besoins en fonds de roulement avec au moins 50% du crédit dédié au règlement des fournisseurs, précise le communiqué. Et de poursuivre que d'autres besoins peuvent être financés par le Crédit relance, notamment les charges du personnel, les charges sociales, les charges fiscales, les loyers, les charges d'énergie, les frais d'entretien et les droits de douane, rapporte la MAP.

Avec l'ensemble de ses initiatives et mesures, BOA réaffirme sa mobilisation pour accompagner les acteurs économiques marocains à surmonter la crise causée par la pandémie de Covid-19 et traduit ainsi son engagement fort et solidaire en tant que partenaire financier de choix des entreprises, conclut le communiqué.



Les recettes fiscales brutes accusent un repli à fin mai



Selon les dernières données recueillies par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), la situation des charges et ressources du Trésor a dégagé un déficit budgétaire de 23 MMDH à fin mai 2020 contre un déficit budgétaire de 22,6 MMDH un an auparavant.

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de Finances a fait ressortir un déficit du Trésor de 23 MMDH, a indiqué la Trésorerie générale.

Dans son bulletin mensuel de statistiques des finances publiques du mois dernier, la Trésorerie explique que ce déficit tient compte « d'un solde positif de 11,9 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) ».

A titre de comparaison, à fin mai 2019, le déficit du Trésor avait tenu compte d'un solde positif de 8,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA, a rappelé la Trésorerie générale, qui relève du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Selon toujours la TGR, la situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mai 2020 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 6,6% et

des dépenses ordinaires émises de 7% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 2,1 MMDH, contre un solde négatif de 1,6 MMDH un an auparavant.

A en croire la Trésorerie générale, l'accroissement des recettes brutes proviendrait de la baisse des recettes douanières nettes de 10,9% (compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 45 MDH à fin mai 2020 contre 22 MDH un an auparavant) ; de la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-9,9%) et

des autres TIC (-6,9%) ainsi que de la diminution des recettes nettes de la fiscalité domestique de 7,5% (compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 4.023 MDH à fin mai 2020 contre 3.778 MDH un an auparavant).

Cette hausse proviendrait aussi de l'accroissement « des recettes non fiscales de 195,8% à la faveur notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (15,7 MMDH contre 2 MMDH), des fonds de concours (1.944 MDH contre 162 MDH), conjuguée à la baisse des recettes de monopoles (1.017 MDH contre 1.795 MDH), des recettes en atténuation de dépenses de la dette (454 MDH contre 1.299 MDH) et de la redevance gazoduc (214 MDH contre 532 MDH) », selon le bulletin.

S'agissant des dépenses ordinaires émises, les analystes de la Trésorerie générale attribuent leur hausse à « l'augmentation de 15% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 10,8% des dépenses de personnel et de 23,3% des autres dépenses de biens et services, et de la hausse de 7,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de 8,4% des

charges en intérêts de la dette et de 54,5% des émissions de la compensation ».

Le bulletin souligne en outre que « le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) s'est élevé à 5.174 MDH contre 5.134 MDH à fin mai 2019.

Restons au niveau des dépenses pour noter que le taux d'engagement global des dépenses a été de 43% et celui d'émission sur engagements de 80% contre respectivement 49% et 74% un an auparavant.

Quant aux dépenses d'investissement émises durant cette même période, il ressort qu'elles sont passées de 29,8 MMDH à fin mai 2019 à 32,8 MMDH à fin mai 2020, correspondant à une augmentation de 10,1%, suite à « la hausse de 36,6% des dépenses des charges communes et de la baisse de 14% des dépenses des ministères », a expliqué la TGR.

Soulignons enfin que le compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus Covid-19 » a enregistré des recettes pour 33 MMDH et des dépenses pour 14,9 MMDH.

Alain Bouithy

Le déficit budgétaire s'élève à 23 MMDH contre 22,6 MMDH un an auparavant, selon la TGR

La CGEM et l'IFC, partenaires d'une série de webinaires au profit des femmes entrepreneurs marocaines

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, soutiennent une série de webinaires sur le e-commerce, au bénéfice des femmes entrepreneurs marocaines, a annoncé récemment la Confédération patronale.

Cette initiative gratuite et inclusive est organisée, du 15 juin au 2 juillet 2020, par le Groupe de la Banque mondiale en partenariat avec le Centre du commerce international (ITC) et UPS, a indiqué la CGEM dans un communiqué, notant qu'elle s'inscrit dans le cadre du programme "Women Entrepreneurs Finance Initiative" (We-Fi), lequel vise à lever les obstacles rencontrés par les femmes entrepreneurs grâce à des solutions globales et durables.

Cette série de webinaires "s'adresse à toutes les

femmes entrepreneurs dans une démarche inclusive et à fort impact", a souligné Meriem Zairi, présidente de la Commission start-up et transformation digitale de la CGEM, citée par le communiqué.

Pour sa part, Xavier Reille, directeur de l'IFC pour la région du Maghreb, a affirmé que "l'apparition de la pandémie de Covid-19 a mis en exergue l'importance de la vente en ligne, avec une croissance exponentielle de cette activité. C'est une opportunité pour les entreprises opérant dans le secteur du e-commerce pour prospérer.

"Cette initiative conjointe de la CGEM et de l'IFC, en collaboration avec la Banque mondiale, vise aussi à améliorer et à renforcer la participation et le leadership des femmes dans le secteur privé", a relevé M. Reille.

Fabrice Crevola, nouveau DG de Renault Commerce Maroc

Fabrice Crevola a été nommé directeur général de Renault Commerce Maroc, la filiale commerciale du groupe Renault Maroc, annonce le Groupe Renault dans un communiqué.

"À compter du 1er juillet 2020, Fabrice Crevola prendra officiellement ses nouvelles fonctions en tant que directeur général de Renault Commerce Maroc succédant ainsi à Laurent Diot appelé au poste de directeur marketing France. Il sera rattaché à Marc Nassif, directeur général du Groupe Renault Maroc", fait savoir le Groupe.

Diplômé de l'EM Lyon Business School, Fabrice Crevola a intégré le Groupe Renault en 1994, souligne la même source, indiquant que son parcours a été marqué par

la prise de fonction de différentes responsabilités dans les ventes et le marketing au sein du Groupe. Il dispose d'une grande expérience à l'international, notamment à la tête du marketing du Groupe Renault en Pologne et en Italie, relève le communiqué, ajoutant que depuis maintenant 3 ans, il occupe le poste de directeur général du Groupe Renault au Portugal.

"La filiale commerciale du Groupe Renault Maroc gère les activités de ventes et de services des marques Renault et Dacia. Plus que jamais, le Groupe a renforcé son leadership commercial dans le Royaume avec plus de 42% de part de marché en 2019, devenu le 13ème pays en termes de vente pour le Groupe Renault", conclut la même source.

90% des entreprises de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma prévoient la baisse de leurs CA

Un total de 90% des entreprises de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma prévoient la baisse de leurs chiffres d'affaires à des taux jamais enregistrés, a indiqué la Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de la région.

En effet, près de 3 entreprises sur 4 sont à l'arrêt total pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, et si elles ne sont pas à l'arrêt, 4 entreprises sur 5 ont dû baisser leurs activités de plus de 50%, a précisé la CCIS de la région dans une étude sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 au niveau de la

région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma durant la période allant du 20 mars au 20 mai.

Selon la CCIS de la région, le secteur du tourisme et les activités de service qui oeuvrent dans sa sphère ont été "très lourdement affectés à des niveaux quasi-catastrophiques", alors que les industries et les services ont été plus touchés que le commerce, dont le taux d'inactivité a été réduit grâce au commerce des produits alimentaires.

En termes de chiffres d'affaires, 40% des entreprises de commerce et de services estiment que leurs pertes seront supérieures à 50% comparées à une année ordinaire, a fait savoir l'étude menée sur un échantillon de 2.000 entreprises de la région, dont 56% oeuvrent dans le secteur du commerce, 32% dans le secteur des services et 12% dans le secteur de l'industrie, rapporte la MAP.

S'agissant de la taille des entreprises impactées par la pandémie du coronavirus, l'étude démontre que même si la crise a touché toutes les entreprises, la limite des marges de manoeuvre dont disposent les très petites et petites entreprises (TPE et PE) en matière de trésorerie et de fonds de roulement a fait que l'impact a été "profond et risque d'être durable".

Par ailleurs, les PE et les TPE ont moins arrêté leurs activités en industrie que les moyennes et les grandes entreprises (ME et GE), qui ont accusé un coût social plus intense de par leur nature salariale. L'étude démontre ainsi que les PE semblent les plus inquiètes pour leurs chiffres d'affaires, suivies des ME, des GE, puis des TPE.

En outre, la différenciation des provinces en matière de spécialisation a fait que celles dont l'indice est plus fort en activités touristiques, en industrie ou en commerce non alimentaire ont été plus profondément touchées que les autres, a noté la CCIS, rapportant que les entreprises de la préfecture de Tanger-Assilah, qui comptent pour plus de la moitié de l'échantillon, s'attendent à réaliser des chiffres d'affaires inférieurs à la moitié d'une année ordinaire.

Compte tenu des résultats de l'enquête, le président de la CCIS de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Omar Moro, a présenté la feuille de route adoptée par la Chambre dans ce sens, basée sur 8 volets principaux.

M. Moro a ainsi mis l'accent sur l'importance du volet institutionnel qui vise à valoriser et développer davantage les rôles des CCIS en tant que partenaire socioéconomique et territorial de ri-



gueur, du volet organisationnel pour plus d'efficacité et d'efficacité en termes de représentativité, ainsi que du volet financier et fiscal, de façon à multiplier et généraliser la batterie de mesures prises dans ce sens.

Le responsable a estimé qu'il ne faut surtout pas délaissier le volet social, notamment la généralisation de la couverture sociale pour l'ensemble des professionnels, des commengants et des auto-entrepreneurs, affirmant qu'il est nécessaire également de se pencher sur l'aspect sectoriel, plus particulièrement dans le cas du secteur du tourisme, qui est "gravement impacté".

Quant au volet territorial, M. Moro a relevé l'importance d'oc-

vrer pour une équité entre les préfectures et les provinces de la région, s'arrêtant, en outre, sur l'accompagnement des professionnels pour développer l'aspect digital, ainsi que sur la nécessité d'instaurer une culture durable de respect des variables écologiques, que ce soit en termes de consommation, d'investissement ou de production.

Il est à noter que l'étude a pour but, outre la mesure de l'impact économique, financier et social de la pandémie du coronavirus sur les entreprises de la région, de disposer d'un outil de prise de décision afin d'élaborer une feuille de route stratégique pour orienter les interventions de la CCIS de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.



Un recul à des taux jamais enregistrés

La CCG déploie deux nouveaux mécanismes de garantie pour relancer l'activité des entreprises

La Caisse centrale de garantie (CCG) va déployer deux nouveaux mécanismes de garantie, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par le Comité de veille économique (CVE) visant l'atténuation des effets de la crise induite par le Covid-19 et ses impacts sur les entreprises.

Il s'agit de "Relance TPE" et "Damane relance", indique la CCG dans un communiqué, notant que

ce dispositif a pour objectif de relancer l'activité des entreprises à travers la garantie des crédits destinés à financer leurs besoins en fonds de roulement, remboursables sur une durée de 7 ans, avec 2 ans de différé.

Ainsi, rapporte la MAP, le produit "Relance TPE" est conçu en faveur des très petites entreprises (TPE), y compris les commerçants, artisans, coopératives et profes-

sions libérales, relève la même source, précisant qu'il est destiné à garantir, à hauteur de 95%, les prêts des entreprises réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 millions de dirhams (MDH). Sans sûretés exigées, cette ligne de financement est plafonnée à 10% du chiffre d'affaires avec un minimum de 10.000 dirhams.

Pour sa part, le produit "Damane relance" sera déployé en fa-

veur des petites, moyennes et grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 MDH, fait savoir le communiqué, ajoutant que le montant du crédit garanti est fixé à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur industriel, et à 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises relevant des autres secteurs.

La quotité de garantie de ce nouveau mécanisme varie de 80 à

90%, précise la CCG, notant que les crédits garantis doivent être destinés, à au moins 50% de leur montant, au règlement des fournisseurs, favorisant ainsi un financement interentreprises.

Et de signaler que chaque entreprise ne peut bénéficier des mécanismes de garantie exceptionnelle "Relance TPE" ou "Damane relance" qu'une seule fois.

Lancement d'un programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre



Le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous a annoncé, dimanche, le lancement d'un programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre, en vue d'atténuer l'impact socio-économique de l'état d'urgence sanitaire. "Conscient de l'apport des créateurs, artistes et auteurs, dans la fabrication du lien social, de la cohésion et de la capacité d'innovation, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports lance un programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre, personnes physiques, associations et entreprises, en vue d'atténuer l'impact socio-économique de l'état d'urgence sanitaire", a écrit M. El Ferdaous sur sa page Facebook. Ce programme exceptionnel englobe la distribution anticipée par le Bureau Marocain des Droits d'Auteurs (BMDA) à partir du 15 juin, au profit des auteurs

et créateurs adhérents, de toutes les répartitions restantes programmées pour l'exercice 2020, soit 35,4 millions de dirhams, notamment les perceptions de l'année 2019 des droits d'auteur et de la rémunération pour copie privée pour les trois catégories : lyrique, dramatique et littéraire, conformément aux recommandations de la Confédération internationale des auteurs et compositeurs (CISAC) et du programme ResiliArt de l'UNESCO, a expliqué le ministre.

Le programme porte également sur le lancement à partir du 17 juin d'un appel à projets artistiques pour une enveloppe globale de 39 millions de dhs dans cinq domaines principaux, notamment le théâtre et tournées nationales pour une enveloppe prévisionnelle de 20 millions de dhs (jusqu'à 200.000 dhs par projet), la musique, chanson, arts de la scène et arts chorégraphiques pour une enveloppe prévisionnelle de 12 millions de dhs (jusqu'à 250.000 dh par

projet), en plus des expositions d'arts plastiques et/ou visuels portées par les galeries pour une enveloppe prévisionnelle de 2 millions de dhs (jusqu'à 250.000 dh par projet), a-t-il ajouté. Le quatrième domaine concerne l'acquisition d'œuvres d'arts plastiques ou visuels auprès des artistes pour une enveloppe prévisionnelle de 3 millions de dhs (de 5.000 dhs à 30.000 dhs par œuvre), afin d'enrichir les collections du ministère et encourager les jeunes talents, alors que le cinquième domaine est relatif à la participation à l'initiative d'acquisition d'œuvres d'arts plastiques et visuels lancée par la Fondation Nationale des Musées à hauteur de 2 millions de dhs, portant l'initiative à 8 millions de dhs. En outre, le ministre a fait part d'un autre élément de ce programme, celui d'un partenariat approfondi avec la Fondation Nationale des Musées concernant les prêt d'œuvres issues de la collection non exposée du

ministère afin que les œuvres des artistes marocains soient mises à la disposition du public dans les musées du Royaume et à l'international, en plus de la mise à disposition du scanner très haute définition de la Bibliothèque Nationale du Royaume (modèle « Newly Muse » 2x2 résolution 1090dpi à 7,4 milliards de pixels) pour contribuer à l'accélération de la numérisation des collections de la Fondation.

Il a aussi annoncé le lancement, à partir du 17 juin, d'un appel à projets dans l'édition et le livre pour une enveloppe de 11 millions de dhs dans les domaines d'acquisition d'ouvrages auprès des librairies et des éditeurs pour distribution dans les bibliothèques publiques, d'édition de revues culturelles (papier et électronique), d'opérations de sensibilisation à la lecture, ainsi que la participation des auteurs marocains aux résidences d'auteurs et aux salons internationaux.

Le Festival international de luth de Tétouan évoque la mémoire de Hassan Mégri



Le Festival international de Luth de Tétouan, organisé cette année en session virtuelle, a évoqué la mémoire du défunt musicien marocain Hassan Mégri, rappelant ses apports notamment à travers sa création du "prix Ziriyab des virtuoses". Sur la page Facebook officielle du festival, l'administration a publié, dans le cadre de la rubrique "mémoire du prix Ziriyab des virtuoses", une vidéo de dix minutes qui rappelle les services rendus par Hassan Mégri à l'instrument de Luth, sa riche contribution à faire connaître la musique marocaine, ainsi que sa représentation dans des forums internationaux.

Dans ce sillage, la directrice artistique du festival et soprano marocaine Samira Kadiri a déclaré à la MAP que l'évocation de la mémoire de feu Mégri lors de cette édition se justifie par deux raisons principales : la première étant qu'elle concerne un homme "qui mérite le respect, la célébration et l'hommage, puisqu'il a enrichi le répertoire musical national et arabe par une panoplie d'œuvres". La deuxième raison est que le regretté s'est distingué par son travail acharné au niveau du Conseil

national de la musique au Maroc en supervisant l'organisation de nombreuses manifestations célébrant l'art et les artistes, a ajouté Mme Kadiri, notant que le défunt a fourni "des efforts considérables" au profit de la scène artistique au Royaume. La célébration du regretté lors du Festival international de Luth de Tétouan est une chose naturelle, a-t-elle estimé, considérant que le prix Ziriyab des virtuoses qu'il a créé était une valeur ajoutée à ce festival, d'autant plus qu'il a célébré des musiciens qualifiés aux niveaux arabe et international.

Pour sa part, Wafaa Bennani, veuve du défunt, mais qui a cette fois pris la parole au nom du Conseil national de la musique au Maroc, a expliqué que le mérite de la création du "prix Ziriyab des virtuoses" pour célébrer les musiciens marocains qualifiés revient à Hassan Mégri. Ce prix fut remis durant dix ans lors d'une manifestation au Théâtre national Mohammed V à Rabat, avant qu'il ne soit confié au Festival international de Luth de Tétouan après 2012, a-t-elle rappelé. À cet égard, Mme Bennani a raconté qu'elle a assisté, avec feu Mégri, à l'une des éditions du festival de

Tétouan au cours duquel ils ont constaté ensemble la bonne performance des responsables, ajoutant que le défunt lui avait confié que "le festival international du Luth de Tétouan est le lieu naturel du prix Ziriyab" qui a été créé sous les auspices du Conseil international de la musique, partenaire officiel de l'Unesco. L'idée a été présentée à la directrice artistique du festival qui l'avait acceptée, avant de nouer des relations de partenariat entre la direction du festival et le Conseil national de la musique, sur la base desquelles le prix Ziriyab des virtuoses sera décerné dans le cadre du festival international de Tétouan, a-t-elle précisé.

Outre le mot du Conseil national de la musique, une vidéo a été publiée par la direction du festival international du Luth de Tétouan et montre des scènes de l'hommage qui a été rendu au défunt lors des activités de l'édition de 2018 du festival. En commentaire, l'artiste Nasr Megri, fils du regretté, a souligné qu'il s'agit d'un hommage "élégant et merveilleux", remerciant, à cet effet, la direction du festival et sa directrice artistique.

Mehdi Qotbi : *La crise sanitaire a permis au monde de réaliser l'importance de la culture au quotidien*



Le confinement, imposé par la situation exceptionnelle relative à la crise de la Covid-19, a permis au monde de réaliser l'importance de la culture au quotidien, a affirmé le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, dans un entretien accordé à "Afrique Magazine".

Au niveau des musées et de la FNM, "il était primordial de revoir notre stratégie durant le confinement afin de maintenir le lien avec les Marocains et de continuer d'apporter l'art et la culture dans les foyers", a souligné M. Qotbi qui est présenté par le magazine comme "le représentant d'une création marocaine, dialoguant entre Orient et Occident". "Nous avons misé sur le digital avec plusieurs initiatives numériques pour

permettre au grand public d'avoir accès à nos plus importants rendez-vous artistiques de manière totalement virtuelle" avec des expositions à 360 degrés, des visites guidées et des animations ludiques et pédagogiques, a expliqué M. Qotbi. C'est un accès à l'histoire, à la culture et au patrimoine artistique mondial et marocain, depuis son salon, pour tous et sans distinction, a-t-il fait observer. Sans art, sans culture, sans musique et sans films, le confinement aurait été "bien triste et insupportable", a insisté le président de la FNM, notant qu'à travers le monde, les artistes ont permis d'adoucir ces moments difficiles pour toute l'humanité. En outre, il a jugé qu'il est primordial de soutenir la culture en période de crise, rappelant que le sec-

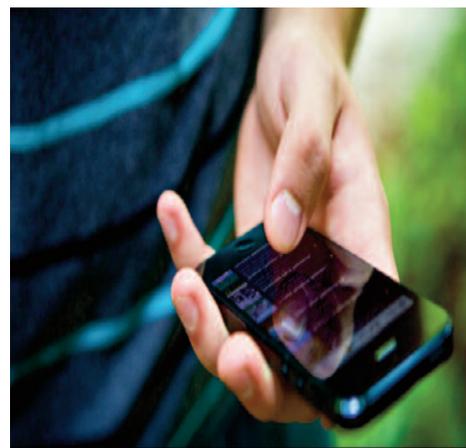
teur culturel engendre des emplois et contribue au modèle de développement d'un pays. Dans ce sens, la FNM contribue à l'élan de solidarité pour soutenir les artistes plasticiens en débloquant, en cette période difficile, un budget de 6 millions de dirhams en leur faveur, a indiqué M. Qotbi, notant que cette action ne manquera pas d'enrichir les collections permanentes des musées et d'encourager les jeunes de la scène artistique émergente. Par ailleurs, il s'est "très fier" des efforts impulsés par le Maroc sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI qui ont permis au Maroc de s'ériger en modèle de gestion de la crise Covid-19, soulignant l'importance de poursuivre les efforts pour sortir progressivement de cette pandémie.

Bouillon de culture

Créativité à distance

"Ensemble pour une digitalisation au service de la créativité en période de confinement sanitaire", est le thème des journées numériques pour le rayonnement de la ville d'Imintanoute (province de Chichaoua), organisées du 8 juin au 18 juillet. Au menu de cette manifestation, initiée par l'Association de l'académie Icheaâ (rayonnement) pour le développement et la créativité à Imintanoute, à travers sa page officielle sur Facebook, en coordination avec la Maison des jeunes et la Direction provinciale de la jeunesse et des sports à Chichaoua, figurent des ateliers pédagogiques et artistiques, encadrés par des professionnels dans ce domaine, ainsi que des concours artistiques et littéraires. Selon les organisateurs, cet événement cible les enfants qui ont subi, pendant la période du confinement, des pressions psychologiques dues à la panique engendrée par les informations circulant autour du danger que représente la pandémie du Covid-19, à la suspension des cours et à l'interdiction des jeux dans les espaces ouverts. Cette manifestation vise aussi les jeunes, à travers des ateliers sur le cinéma et des débats autour des ouvrages lus, outre un atelier réservé aux parents et tuteurs pour le renforcement des capacités et pratiques à adopter dans le traitement avec les enfants en cette conjoncture si exceptionnelle.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur provincial de la jeunesse et des sports à Chichaoua, Taher Lansari, a indiqué que les activités à distance font partie de la stratégie de ce département à l'échelle provinciale, eu égard à son rôle dans l'atténuation des effets psychologiques du confinement.



Abderrazzak Benchaâbane : *La consommation de la culture a connu une augmentation remarquable pendant le confinement*



La consommation de la culture a connu une augmentation remarquable pendant le confinement, a souligné, l'écrivain et universitaire, M. Abderrazzak Benchaâbane. Beaucoup de personnes, dans l'impossibilité de quitter leurs domiciles privés, ont retrouvé goût à la lecture et le visionnage de films ou encore l'écoute de la musique, a expliqué dans un entretien accordé à la MAP, Dr. Abderrazzak Benchaâbane, également propriétaire de musées à Marrakech et spécialiste en écologie et ethnobotanique. En outre, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont facilité ce retour et ont rendu la lecture accessible voire même, gratuite dans certains cas, s'est-il réjoui.

Abordant les répercussions de la pandémie sur le secteur culturel à Marrakech, Dr. Benchaâbane a fait remarquer que la pandémie du coronavirus a donné un coup d'arrêt à l'ensemble de l'industrie

culturelle au Maroc, qui est intrinsèquement liée au présentiel du public, car c'est l'échange entre public et artistes qui donne tout le charme et cette singularité à un événement culturel quelconque, a-t-il expliqué. Le virtuel ne remplacera jamais le plaisir éprouvé lors d'un Live, a-t-il dit dans le même sillage. Selon ce chercheur, "les activités culturelles à Marrakech ont subi de plein fouet les répercussions de la pandémie de la Covid-19 et il faudra beaucoup du temps, même après le déconfinement, pour pouvoir parler d'une vraie reprise culturelle".

S'agissant de la relance du secteur culturel après le déconfinement, M. Benchaâbane a estimé que le retour à la normale en matière d'industrie culturelle exige un plan bien étudié. Ce plan de relance culturelle exigerait l'engagement de l'Etat, des acteurs culturels, des collectivités locales et de tous les partenaires, sous une forme ou une autre, dans les événements culturels, a-t-il précisé. M.

Benchaâbane a appelé à faire de la culture une priorité et un secteur stratégique nécessitant un intérêt grandissant et une intervention urgente comme celui de la santé, l'éducation ou l'emploi, estimant que "le coronavirus a réussi à attirer l'attention sur l'impératif d'accorder un intérêt particulier à la culture en tant que l'un des leviers majeurs du développement de notre pays". Il est temps que la culture occupe une place de choix et ne plus être considérée comme le "parent pauvre", a-t-il ajouté, estimant que celle-ci doit, désormais, figurer au cœur des préoccupations, voire même d'être perçue comme «colonne vertébrale» de tout projet de développement. La crise induite par le nouveau coronavirus n'a fait que porter un éclairage nouveau sur la place de la culture dans la cohésion de toute la société, a-t-il indiqué, estimant en guise de conclusion que "la culture ne peut que nous enrichir, nous sauver et sauvegarder notre vivre-ensemble".

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Ce qui suivit ne fut ensuite connu que par les récits de son hôtesse. Le matin elle s'était levée tôt, suivant son habitude. Au bout d'un certain temps, étonnée de ne pas voir le père sortir de sa chambre, elle s'était décidée, avec beaucoup d'hésitations, à frapper à sa porte. Elle l'avait trouvé encore couché, après une nuit d'insomnie. Il souffrait d'oppression et paraissait plus congestionné que d'habitude. Selon ses propres termes, elle lui avait proposé avec courtoisie de faire appeler un médecin, mais sa proposition avait été rejetée avec une violence qu'elle considérait comme regrettable. Elle n'avait pu que se retirer. Un peu plus tard, le père avait sonné et l'avait fait demander. Il s'était excusé de son mouvement d'humeur et lui avait déclaré qu'il ne pouvait être question de peste, qu'il n'en présentait aucun des symptômes et qu'il s'agissait d'une fatigue passagère. La vieille dame lui avait répondu avec dignité que sa proposition n'était pas née d'une inquiétude de cet ordre, qu'elle n'avait pas en vue sa propre sécurité qui était aux mains de Dieu, mais qu'elle avait seulement pensé à la santé du père dont elle s'estimait en partie responsable. Mais comme il n'ajoutait rien, son hôtesse, désireuse, à l'en croire, de faire tout son devoir, lui avait encore proposé de faire appeler son médecin. Le père, de nouveau, avait refusé, mais en ajoutant des explications que la vieille dame avait jugées très confuses. Elle croyait seulement avoir compris, et cela justement lui paraissait incompréhensible, que le père refusait cette consultation parce qu'elle n'était pas en accord avec ses principes. Elle en avait conclu que la fièvre troublait les idées de son locataire, et elle s'était bornée à lui apporter de la tisane.

Toujours décidée à remplir très exactement les obligations que la situation lui créait, elle avait régulièrement visité le malade toutes les deux heures. Ce qui l'avait frappée le plus était l'agitation incessante dans laquelle le père avait passé la journée. Il rejetait ses draps et les ramenait vers lui, passant sans cesse sa main sur son front moite, et se redressant souvent pour essayer de tousser d'une toux étranglée, rauque et humide, semblable à un arrachement. Il semblait alors dans l'impossibilité d'extirper du fond de sa gorge des tampons d'ouate qui l'eussent étouffé. Au bout de ces crises, il se laissait tomber en arrière, avec tous les signes de l'épuisement. Pour finir, il se redressait encore à demi et, pendant un court moment, regardait devant lui, avec une fixité plus véhémente que toute l'agitation précédente. Mais la vieille dame hésitait encore à appeler un médecin et à contrarier son malade. Ce pouvait être un simple accès de fièvre, si spectaculaire qu'il parût.

Dans l'après-midi, cependant, elle essaya de parler au prêtre et ne reçut en réponse que quelques paroles confuses. Elle renouvela sa proposition. Mais, alors, le père se releva et, étouffant à demi, lui répondit distinctement qu'il ne voulait pas de médecin. À ce moment, l'hôtesse dé-



cida qu'elle attendrait jusqu'au lendemain matin et que, si l'état du père n'était pas amélioré, elle téléphonerait au numéro que l'agence Ransdoc répétait une dizaine de fois tous les jours à la radio. Toujours attentive à ses devoirs, elle pensait visiter son locataire pendant la nuit et veiller sur lui. Mais le soir, après lui avoir donné de la tisane fraîche, elle voulut s'étendre un peu et ne se réveilla que le lendemain au petit jour. Elle courut à la chambre.

Le père était étendu, sans un mouvement. À l'extrême congestion de la veille avait succédé une sorte de lividité d'autant plus sensible que les formes du visage étaient encore pleines. Le père fixait le petit lustre de perles multicolores qui pendait au-dessus du lit. À l'entrée de la vieille dame, il tourna la tête vers elle. Selon les dires de son hôtesse, il semblait à ce moment avoir été battu pendant toute la nuit et avoir perdu toute force pour réagir. Elle lui demanda comment il allait. Et d'une voix dont elle nota le son étrangement indifférent, il dit qu'il allait mal, qu'il n'avait pas besoin de médecin et qu'il suffirait qu'on le transportât à l'hôpital pour que tout fût dans les règles. Épouvantée, la vieille dame courut au téléphone.

Rieux arriva à midi. Au récit de l'hôtesse, il répondit seulement que Paneloux avait raison et que ce devait être trop tard. Le père l'accueillit avec le même air indifférent. Rieux l'examina et fut surpris de ne découvrir aucun des symptômes principaux de la peste bubonique ou pulmonaire, sinon l'engorgement et l'oppression des poumons. De toute façon, le pouls

était si bas et l'état général si alarmant qu'il y avait peu d'espoir :

– Vous n'avez aucun des symptômes principaux de la maladie, dit-il à Paneloux. Mais, en réalité, il y a doute, et je dois vous isoler.

Le père sourit bizarrement, comme avec politesse, mais se tut. Rieux sortit pour téléphoner et revint. Il regardait le père.

– Je resterai près de vous, lui dit-il doucement.

L'autre parut se ranimer et tourna vers le docteur des yeux où une sorte de chaleur semblait revenir. Puis il articula difficilement, de manière qu'il était impossible de savoir s'il le disait avec tristesse ou non :

– Merci, dit-il. Mais les religieux n'ont pas d'amis. Ils ont tout placé en Dieu.

Il demanda le crucifix qui était placé à la tête du lit et, quand il l'eut, se détourna pour le regarder.

À l'hôpital, Paneloux ne desserra pas les dents. Il s'abandonna comme une chose à tous les traitements qu'on lui imposa, mais il ne lâcha plus le crucifix. Cependant, le cas du prêtre continuait d'être ambigu. Le doute persistait dans l'esprit de Rieux. C'était la peste et ce n'était pas elle. Depuis quelque temps d'ailleurs, elle semblait prendre plaisir à dérouter les diagnostics. Mais dans le cas de Paneloux, la suite devait montrer que cette incertitude était sans importance.

La fièvre monta. La toux se fit de plus en plus rauque et tortura le malade toute la journée. Le soir enfin, le père expectora

cette ouate qui l'étouffait. Elle était rouge. Au milieu du tumulte de la fièvre, Paneloux gardait son regard indifférent et quand, le lendemain matin, on le trouva mort, à demi versé hors du lit, son regard n'exprimait rien. On inscrivit sur sa fiche : « Cas douteux. »

La Toussaint de cette année-là ne fut pas ce qu'elle était d'ordinaire. Certes, le temps était de circonstance. Il avait brusquement changé et les chaleurs tardives avaient tout d'un coup fait place aux fraîcheurs. Comme les autres années, un vent froid soufflait maintenant de façon continue. De gros nuages couraient d'un horizon à l'autre, couvraient d'ombre les maisons sur lesquelles retombait, après leur passage, la lumière froide et dorée du ciel de novembre. Les premiers imperméables avaient fait leur apparition. Mais on remarquait un nombre surprenant d'étoffes caoutchoutées et brillantes. Les journaux en effet avaient rapporté que, deux cents ans auparavant, pendant les grandes pestes du Midi, les médecins revêtaient des étoffes huilées pour leur propre préservation. Les magasins en avaient profité pour écouler un stock de vêtements démodés grâce auxquels chacun espérait une immunité.

Mais tous ces signes de saison ne pouvaient faire oublier que les cimetières étaient désertés. Les autres années, les tramways étaient pleins de l'odeur fade des chrysanthèmes et des théories de femmes se rendaient aux lieux où leurs proches se trouvaient enterrés, afin de fleurir leurs tombes. C'était le jour où l'on essayait de compenser auprès du défunt l'isolement et l'oubli où il avait été tenu pendant de longs mois. Mais cette année-là, personne ne voulait plus penser aux morts. On y pensait déjà trop, précisément. Et il ne s'agissait plus de revenir à eux avec un peu de regret et beaucoup de mélancolie. Ils n'étaient plus les délaissés auprès desquels on vient se justifier un jour par an. Ils étaient les intrus qu'on veut oublier. Voilà pourquoi la Fête des Morts, cette année-là, fut en quelque sorte écartotée. Selon Cottard, à qui Tarrou reconnaissait un langage de plus en plus ironique, c'était tous les jours la Fête des Morts.

Et réellement, les feux de joie de la peste brûlaient avec une allégresse toujours plus grande dans le four crématoire. D'un jour à l'autre, le nombre de morts, il est vrai, n'augmentait pas. Mais il semblait que la peste se fût confortablement installée dans son paroxysme et qu'elle apportât à ses meurtres quotidiens la précision et la régularité d'un bon fonctionnaire. En principe, et de l'avis des personnalités compétentes, c'était un bon signe. Le graphique des progrès de la peste, avec sa montée incessante, puis le long plateau qui lui succédait, paraissait tout à fait réconfortant au docteur Richard, par exemple. « C'est un bon, c'est un excellent graphique », disait-il. Il estimait que la maladie avait atteint ce qu'il appelait un palier. Désormais, elle ne pourrait que décroître. Il en attribuait le mérite au nouveau sérum de Castel qui venait de connaître, en effet, quelques succès inattendus. Le vieux Castel n'y contredisait pas, mais estimait qu'en fait, on ne pouvait rien prévoir, l'histoire des épidémies comportant des rebondissements imprévus. La préfecture qui, depuis longtemps, désirait apporter un apaisement à l'esprit public, et à qui la peste n'en donnait pas les moyens, se proposait de réunir les médecins pour leur demander un rapport à ce sujet, lorsque le docteur Richard fut enlevé par la peste, lui aussi, et précisément sur le palier de la maladie.

(A suivre)



Mohamed Belmahi

Les athlètes devraient continuer à s'entraîner progressivement et ne pas se concentrer uniquement sur la préparation physique

Le président de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), Mohamed Belmahi, jette la lumière, dans un entretien accordé à la MAP, sur les répercussions de la pandémie du coronavirus sur le quotidien des sportifs et les problématiques liées à la suspension ou l'annulation des compétitions.

Q : Quel est l'impact du confinement sur les sportifs ?

R : Le confinement à domicile, qui se poursuit au Royaume jusqu'au 10 juillet, aura des effets psychologiques sur les athlètes en raison du changement de style de vie, provoquant chez certains des états de stress, de frustration, d'inquiétude et d'angoisse.

La pandémie a provoqué un changement dans les habitudes et la routine quotidienne des athlètes en général et des cyclistes en

particulier. C'est devenu une source de stress pour eux à un moment où les rumeurs et la diffusion de fausses informations sur la question fusent.

Quelles sont les problématiques liées à la suspension ou l'annulation des compétitions ?

Certains problèmes dus à la conjoncture actuelle ont fait surface notamment l'avenir des contrats conclus dans le milieu sportif, qu'ils soient individuels ou collectifs, les contrats de parrainage, les contrats de joueurs professionnels dans les clubs et les contrats des salariés relevant des fédérations sportives.

Dans le même contexte, il est impératif de tenir des réunions pour discuter des défis et problèmes liés à l'avenir des activités sportives sous tous leurs aspects juridiques, éco-

nomiques et sociaux, d'autant plus que le sport marocain a des engagements continents et internationaux.

Quels conseils donneriez-vous à un sportif dans ce contexte particulier ?

Il faut adopter des comportements qui permettent aux athlètes de surmonter leurs incertitudes et angoisses, car celles-ci ne peuvent être contrôlées que si le sportif se concentre sur sa routine quotidienne.

Tous les athlètes devraient continuer à s'entraîner progressivement et ne pas se concentrer uniquement sur la préparation physique. La préparation mentale et psychologique est d'une grande importance, en particulier après le report ou l'annulation de nombreuses compétitions nationales, régionales et internationales, notamment les Jeux olympiques de Tokyo 2020.



Championnat des jeux d'échecs

La Fédération Royale marocaine du sport universitaire organise, du 27 au 30 juin, le championnat national universitaire à distance des échecs.

Dans un communiqué, la Fédération a indiqué que la phase préliminaire de ce tournoi aura lieu le 27 juin, tandis que la phase finale se déroulera le 30 du même mois.

Ce tournoi, qui se disputera en 7, 9 ou 11 rondes selon le système suisse, est ouvert à tous les étudiants inscrits dans les universités marocaines pour la saison 2019-2020, a fait savoir le communiqué.

Le 8 juin, la Fédération a organisé un tournoi universitaire national d'échecs pour les étudiants en médecine et en pharmacie. Elle a également organisé une compétition de taekwondo du 23 mai au 10 juin.



Le séjour parisien de Silva et Cavani arrive à son terme

La fin de deux histoires "tellement belles": Leonardo, directeur sportif du Paris SG, a acté les départs de Thiago Silva et Edinson Cavani dans une interview au Journal du Dimanche, confirmant que ces joueurs emblématiques, en fin de contrat, ne prolongeraient pas au-delà de cette saison.

C'est l'officialisation d'une information qui courait dans la presse française depuis plusieurs jours. Et c'est la fin d'une époque à Paris avec les départs du défenseur brésilien (35 ans), capitaine indéboulonnable depuis plusieurs années, et de l'attaquant uruguayen (33 ans), meilleur buteur de l'histoire du PSG avec 200 buts.

Deux idoles du Parc des princes, arrivées au club respectivement en 2012 et 2013. Deux symboles de la décennie 2010, celle des débuts du projet qatari et des échecs à répétition en Ligue des champions.

"Ça a été une décision très difficile à prendre", a expliqué Leonardo dans cet entretien au "JDD" dont des extraits ont été publiés sur le site internet de l'hebdomadaire.

"Ce sont des joueurs qui ont marqué l'histoire du club: on se demande toujours

s'il faut continuer un bout de chemin ensemble ou s'il ne vaut pas mieux éviter l'année de trop. Les histoires étaient tellement belles. Mais, oui, on arrive à la fin. Il fallait prendre une décision logique, même au niveau économique ou au regard de la génération qui arrive", a-t-il poursuivi.

Ce n'est pas vraiment une surprise pour Cavani, barré par l'arrivée de l'Argentin Mauro Icardi: le "Matador" uruguayen avait laissé entendre ces derniers mois qu'il envisageait de partir et il pourrait rebondir ailleurs pour un dernier gros contrat, par exemple à l'Atlético Madrid.

C'est davantage un crève-coeur pour Thiago Silva, qui espérait une prolongation. Au moins jusqu'en 2022, année du Mondial au Qatar, son dernier grand objectif.

Mais le directeur sportif parisien Leonardo a décidé de tourner la page pour des raisons sportives et financières: avec des pertes estimées en interne à plus de 200 millions d'euros après l'arrêt de la Ligue 1 pour cause de coronavirus, le PSG a engagé une nécessaire réduction de sa masse salariale dépassant les 300 M EUR.

"Peut-être qu'on se trompe, je ne sais

pas, il n'y a jamais de moment parfait", a commenté Leonardo, tout en laissant la porte ouverte à une courte rallonge du contrat des deux joueurs pour leur permettre d'achever en août la campagne de Ligue des champions du PSG, interrompue en mars alors que Paris venait de se qualifier pour les quarts de finale aux dépens de Dortmund (1-2, 2-0).

"L'idée c'est de poursuivre la compétition avec eux jusque fin août. Mais la manière dont on peut y parvenir n'est pas encore claire" juridiquement, a fait valoir le dirigeant.

Concernant d'autres joueurs en fin de contrat, comme Thomas Meunier, Layvin Kurzawa ou Eric Maxim Choupo-Moting, Leonardo a également laissé entendre qu'ils ne seraient pas conservés.

"L'idée, c'est aussi d'en rester là mais il faut qu'on discute des deux mois qui viennent. On va essayer de garder tout le groupe pour la Ligue des champions", a-t-il souligné.

Pour tous les clubs contraints d'achever pendant l'été leur saison interrompue par la pandémie de coronavirus, la Fifa a recom-

mandé des négociations individuelles avec les joueurs en fin de contrat pour rallonger leur bail de quelques semaines.

Mais Leonardo a indiqué que certains dossiers étaient complexes, comme par exemple celui du gardien remplaçant Sergio Rico, prêté par le Séville FC seulement jusqu'à fin juin. Son départ attendu priverait Keylor Navas de doublure pour les finales de Coupe de France et de Coupe de la Ligue, envisagées fin juillet ou début août, et pour la dernière ligne droite de la C1, espérée en août.

"J'avoue que c'est un peu l'inconnu", a souligné Leonardo.

Le dirigeant brésilien, qui a fêté dimanche le premier anniversaire de son retour aux manettes du PSG après un premier mandat marquant (2011-2013), a aussi profité de cet entretien pour donner des gages à l'entraîneur Thomas Tuchel: il assure que l'Allemand, sous contrat jusqu'en 2021, sera toujours sur le banc la saison prochaine et qu'il n'a contacté aucun entraîneur.

"Avec Tuchel, on a parlé: il sait tout, c'est très clair, il n'y a rien avec personne", a conclu Leonardo, déjà projeté sur le futur.

Ronaldo, Haaland, Messi... Retour au jeu et à la normale !



Cristiano Ronaldo qui s'agace, Erling Haaland qui impressionne, Lionel Messi qui marque... Le football européen a retrouvé ce week-end une certaine normalité avec le redémarrage des compétitions en Italie, en Espagne et ailleurs, après trois mois d'interruption à cause du coronavirus.

Retard à l'allumage pour Ronaldo: revenu à la compétition avec la Juventus Turin vendredi en demi-finale retour de la Coupe d'Italie, l'attaquant portugais n'a pas brillé contre l'AC Milan (0-0), expédiant un penalty sur le poteau (15e). Rageant pour le quintuple Ballon d'Or, qui s'est pris le visage à deux mains, mais sans conséquence pour la Juventus: la "Vieille Dame" s'est qualifiée pour la finale à la faveur du but inscrit à l'extérieur au match aller (1-1) par... Ronaldo. Le trophée se jouera mercredi contre Naples.

En tout cas, "CR7" et consorts avaient manqué aux Italiens: plus de huit millions de téléspectateurs ont regardé cette rencontre de reprise vendredi sur la Rai, soit la meilleure audience de la saison pour un match de football !

Dortmund, dauphin du Bayern Munich en Bundesliga, s'acheminait vers un triste nul samedi à Düsseldorf. Mais c'était sans compter sur le phénomène Erling Braut Haaland.

Le Norvégien, de retour à la compétition après un pépin à un genou, est entré à l'heure de jeu. Et il a placé une tête décroisée splendide à l'ultime seconde du match (1-0).

C'est la 11e réalisation en 12 matches de Bundesliga pour Haaland, devenu en quelques mois l'une des attractions du football européen.

Rôle de week-end pour Benjamin Pavard, passé par tous les états samedi avec le Bayern Munich contre Mönchengladbach. Sur un centre venu de la droite, le défenseur français a malencontreusement propulsé le ballon au fond de ses propres filets (37e). Mais Pavard n'a pas lâché et c'est lui qui a offert le but du 2-1 à Leon Goretzka (85e).

Ce dernier s'est alors précipité pour enlacer Pavard et le reconforter, accompagné de Serge Gnabry. Les Munichois peuvent exulter: avec ce succès, ils tutoient un 8e titre de champion consécutif, qu'ils pourraient décro-

cher mardi à Brème.

Le football a repris et Lionel Messi n'est plus tout à fait le même: barbu en mars, l'Argentin est revenu du confinement glabre comme dans ses jeunes années.

Mais même sans barbe, le capitaine barcelonais a brillé lors de la large victoire du Barça à Majorque (4-0). Le petit gaucher a scellé le score en fin de rencontre d'un tir tendu du pied droit (90e+3), parachevant une performance plutôt aboutie après trois mois d'inactivité.

A noter que le huis clos décrété dans tous les stades d'Espagne n'a pas empêché un supporter du sextuple Ballon d'Or de tenter d'approcher son idole: l'intrus, revêtu d'un maillot de la sélection argentine floqué du N.10 de Messi, a trouvé le moyen de braver la sécurité et de pénétrer sur la pelouse pour tenter de se prendre en photo avec les joueurs...

Comme le Barça la veille, le Real a réussi dimanche son retour au terrain avec une victoire maîtrisée contre Eibar (3-1) dans le petit stade d'entraînement Alfredo Di Stéfano à huis clos, étant donné que le Santiago-Bernabeu est en ré-

fection.

Après deux buts de Toni Kroos (4e) et Sergio Ramos (30e), l'image du match est intervenue sur le troisième but madrilène, signé Marcelo (37e).

Le défenseur brésilien a marqué d'une frappe puissante et il s'est immédiatement agenouillé, poing levé et tête baissée, en hommage à George Floyd, un Afro-Américain tué lors de son interpellation par la police, et aux mouvements antiracistes qui se multiplient à travers le monde. Un geste fort, semblable à ceux observés ces derniers jours dans le football allemand.

Connu pour sa ferveur et ses ambiances de feu, le football turc a lui aussi redémarré ce week-end après trois mois d'interruption, un événement célébré par les supporters de Besiktas à grand renfort de fumigènes avant la réception d'Antalyaspor samedi (2-1 pour Antalyaspor).

Pour l'heure, la reprise s'est faite à huis clos. Mais la fédération turque n'a pas exclu d'autoriser les fans à revenir au stade dans les prochaines semaines, "si la situation s'améliore".

Le monde entier pressé de revoir la Premier League, même à huis clos



Même sans public, la Premier League reste la Premier League: malgré la crainte d'une perte de spectacle et d'attractivité avec le huis clos, le retour du Championnat d'Angleterre, le plus suivi au monde, est scruté de Bournemouth à Newcastle, et de Bombay à Pékin.

Mercredi, une attente de 100 jours prendra fin pour le championnat anglais qui a construit son immense puissance financière sur sa diffusion planétaire.

Pour les trois saisons de 2019 à 2022, les droits de la PL à l'étranger ont atteint la somme record de 4,2 milliards de livres (4,7 mds EUR) et 2 mds GBP (2,2 mds EUR)

sont déjà assurés pour la période 2022 à 2028 par les pays scandinaves.

Une manne d'autant plus bienvenue que l'incertitude est totale sur le calendrier et les modalités d'un retour des supporters dans les stades, ce qui pèsera lourdement sur les revenus commerciaux dans un contexte économique sinistré.

Sans la ferveur de ses supporters dans les tribunes, la Premier League perdra pourtant l'un des ses principaux avantages concurrentiels.

"Ce qui rend (le foot) si spécial en Angleterre, c'est la façon dont les gens réagissent pendant le match", a estimé l'ancien entraîneur français d'Arsenal, Arsène Wenger, dans The Athletic.

"C'est le meilleur pays au monde pour ce qui est de la façon dont les supporters réagissent à ce qui se passe sur le terrain. C'est pour ça que ce sera le championnat le plus pénalisé sans ça", a-t-il ajouté.

La volonté de finir rapidement le championnat, en entassant 92 matches à jouer en à peine six semaines, avec des rencontres presque tous les jours et des coups d'envoi en soirée les jours de semaines, obligera les inconditionnels en Asie du sud-est à mettre leur réveil très tôt pour voir les matches.

Les diffuseurs étrangers ont d'ailleurs obtenu 107 M GBP (119,2 M EUR) de dédommagement pour les modifications dans la programmation des matches.

Ces petites contrariétés seront cependant vite oubliées dès que le ballon roulera à nouveau sur les pelouses anglaises.

Les millions de fans de Liverpool dans le monde trépident à l'idée d'assister à ce qui sera le premier sacre des Reds en 30 ans et, pour beaucoup, le premier de leur vivant.

Les hommes de Jürgen Klopp pourraient s'assurer le titre dès leur match de reprise, un derby contre Everton le dimanche 21 juin.

"Personne n'attend le retour du championnat plus que les supporters de Liverpool", a assuré à l'AFP Hu Zhifei, 26 ans, journaliste et membre du groupe officiel des supporters des Reds à Pékin.

Hu, dont le rêve d'aller voir les Reds en action en février était tombé à l'eau à cause de la pandémie de Covid-19, sera parmi les lève-tôt qui suivront les matches via internet aux petites heures du matin.

En Inde aussi, l'excitation est à son comble, surtout au sein de la jeunesse urbaine que la Premier League a su séduire malgré la place éminente qu'occupe traditionnellement le cricket.

"Je vais enfin voir de la Premier League en direct ! Je me suis déjà fait un planning pour voir les matches", a expliqué à l'AFP Qazi Ahmad Masood, un étudiant de 17 ans.

Il reste à savoir si ces inconditionnels retrouveront ce qui les a séduits au départ: "La Premier League, c'est rapide et excitant et, peu importe que les équipes soient fortes ou faibles, les matches sont géniaux à regarder", s'est enthousiasmé Hu.

Les supporters devant leur écran devront se contenter d'encouragements enregistrés qui tenteront de masquer l'écho des stades vides.

"La légende qu'est le football anglais tourne autour du bruit, de l'atmosphère, de la proximité (du public). Ce spectacle-là, ce produit-là, cette expérience-là, ne seront pas nécessairement au rendez-vous", a admis Simon Chadwick, directeur des études sportives eurasiennes à l'école de commerce EM Lyon.

Mais en ayant réussi à faire redémarrer son championnat malgré l'ampleur de l'épidémie en Grande-Bretagne, pays le plus durement touché en Europe, le football anglais espère bien ne rien céder en popularité mondiale à ses voisins allemand, espagnol et italien qui ont repris avant lui.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & **LOISIRS**

ÉCORNI- FLEUR	GROS SERPENT IDIOT	EN PANNE	DOULEUR DENTAIRE	PALAIS ARABE, EN ESPAGNE	EN AOÛT	TRANSP- IRA	TACHE OPAQUE DE LA CORNÉE	COUP D'ÉCLAT
SACRILÈGE								
QUESTION DE TEMPS				FAUSSE NOTE CUBE				
EN BOUCHE FROUSSE		AMÉRICAIN	EN RODAGE			TIENT EN HALEÏNE		
			NASE			REBONDIR	VOYELLES	
							PETIT ÂNE	
4 ^e CALIFE CRACK			LETTRES DE CHLORIS	PERRO- QUET BEAU- FILS				AMANT DE PSYCHÉ
	AFFLIGER LETTRES D'ANTIBES							
BOX MOI					TROMPE			CE QUI TROUBLE LA SÉRÉNITÉ
			LETTRES DE GRENOBLE		COLLE EN RUSSIE			
ENLÈVE	FIN D'ANNÉE		LE MÊME ARGENT		TRAVAIL DE CHOIX	CONNU		
		LARGE COL ARRONDI ARTICLE					CRACK	
COLLINE CUBE				ÂGE			SYMBOLE DE L'ARGENT	
	À L'ENVERS: POULIE				NACRÉ			

Solution mots flechés d'hier

À L'ŒIL	RÉTIF	C	AFFRONT TITANE	F	FURIEUX	EMBUSQUÉ	UN AMOUR DE PREUP	ATOUR- NAIT	R	NÉGATIF	SORT DU DROIT CHEMIN
G	R	A	T	U	I	T	E	M	E	N	T
À L'ENVERS: VERSIFIÉ	E	M	I	R	A	R	ABSOLU- RDI	C	O	I	
COBALT INSTRUM- ENT DE MUSIQUE	C	O	SOLENN- EL	I	M	P	O	S	A	N	T
H	A	U	T	B	O	I	S	SONGE- CREUX	L	GRANDE ÉCOLE	U
LETTRES D'ALFRED	L	F	AUTEUR INCONNU	O	N	LIBÉRER L'ENVERS: SUPERBE	U	A	E	B	
S	E	C	R	E	T	E	S	T	I	N	E
FIN DE PARTIE	I	E	FRAUDE	D	O	L	ENLEVA	O	T	A	PLACÉE
EN ATTENTE MÉTAL	T	T	CLUIT	FEMME ÉTALE PRONON	V	A	M	P	NATO	DE BAS EN HAUT: NON RUSSIE	C
O	R	S	O	I	R	G	R	E	Q	U	E
HEURES SOMBRES	S	O	I	R	G	R	E	Q	U	E	
INFONDÉ	A	O	N	MOUVEM- ENTS SECRET	G	E	S	T	E	S	
RAPPORTE BEAUCOUP CUBE	A	O	N	MOUVEM- ENTS SECRET	G	E	S	T	E	S	
EN ACTIVITÉ	I	N	D	U	T	I	ENVELOP- PE D'UN OREILLER	T	A	I	E
ISSUE DE LA TERRE	T	E	L	L	U	R	I	E	N	N	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

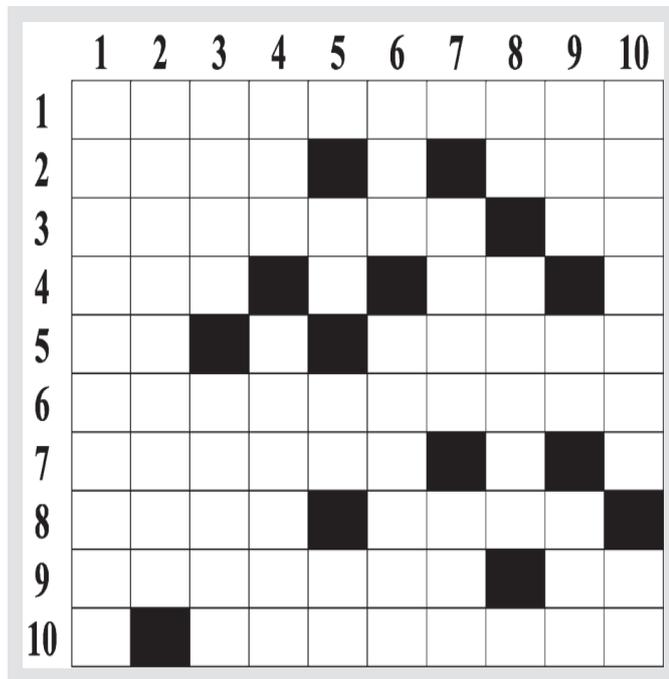
Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



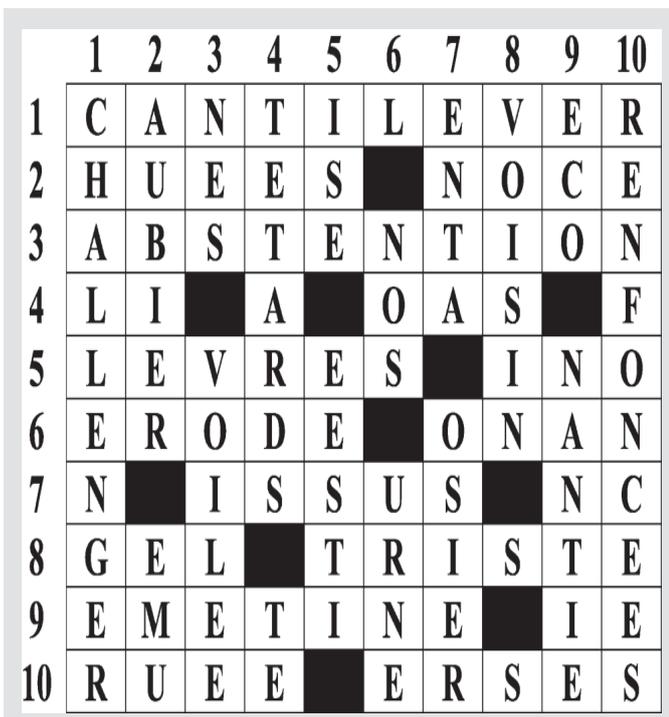
HORIZONTALEMENT

- 1- Conscrition
- 2- Débarcadère - Morte au Moyen-Orient
- 3- Aptitude à servir - Possessif
- 4- Courroux - Eau d'Italie
- 5- Longueur jaune - Vieux ratiocinant
- 6- Circuit
- 7- Cuivre pour le musicien
- 8- Va au hasard - Ville du Royaume
- 9- Cite - Eclaté
- 10- Rigueur

VERTICALEMENT

- 1- Trouver le juste milieu
- 2- Souci de pauvre
- 3- Poisson - Non fondés
- 4- Idéal US - Première après une dizaine
- 5- Renvoi - Points opposés - En rêve
- 6- Cardinal - Murmurer
- 7- Guetta - Réé, dans un sens
- 8- Forme d'en - Constellation
- 9- Précis - Brome - Club nordique
- 10- Dessinées - Id est

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

8	3			7	9	1	4		
		2	3	1					
7									
	6		2			1	4		
	8	3	7		1	2	6		
2	9				5		7		
									1
				2	6	4			
	2	9	8	4			3	6	

Moyen

			7	1					9
	4							2	
1									6
8			5	2				9	
3	1		4	6	9			8	7
	2			7	3				4
4									1
	8							3	
5				3	6				

Difficile

				7	6	5			4
			4		5	9	7		
	7	5					6		
	3			1			8		
	9					3	5		
	2	6	1		7				
4		9	2	8					

Expert

	5				1				
7		3			9				
4						6			
				8	7		4		
3		4		5		2		7	
	9		1	2					
		6						9	
			6			8		2	
			8					7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	6	7	3	9	1	8	2	4	
4	9	8	2	7	6	3	5	1	
3	2	1	5	8	4	6	9	7	
7	4	3	8	6	2	5	1	9	
9	1	6	7	5	3	2	4	8	
8	5	2	1	4	9	7	6	3	
1	8	9	6	2	7	4	3	5	
2	7	4	9	3	5	1	8	6	
6	3	5	4	1	8	9	7	2	

Moyen

5	1	9	8	2	6	7	4	3	
4	7	2	9	1	3	8	5	6	
6	3	8	5	4	7	2	9	1	
8	2	7	6	9	1	5	3	4	
1	6	5	2	3	4	9	8	7	
3	9	4	7	8	5	6	1	2	
2	5	1	4	6	9	3	7	8	
9	4	6	3	7	8	1	2	5	
7	8	3	1	5	2	4	6	9	

Difficile

7	8	3	1	9	5	4	2	6	
6	1	4	7	8	2	5	3	9	
2	5	9	6	3	4	1	8	7	
8	6	5	4	1	3	9	7	2	
3	2	1	9	6	7	8	5	4	
9	4	7	2	5	8	6	1	3	
4	3	8	5	7	9	2	6	1	
5	9	6	3	2	1	7	4	8	
1	7	2	8	4	6	3	9	5	

Expert

3	6	1	2	8	9	4	5	7	
7	9	5	3	4	1	6	8	2	
8	2	4	6	7	5	3	9	1	
6	4	3	9	1	8	2	7	5	
5	8	9	4	2	7	1	3	6	
2	1	7	5	6	3	9	4	8	
4	5	6	8	3	2	7	1	9	
9	7	2	1	5	4	8	6	3	
1	3	8	7	9	6	5	2	4	

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 28/2020

Le 08/07/2020 à 10 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « **Travaux de renforcement de la RP7310 du PK 15+000 au PK 25+000 dans la province de Midelt (PC 2020)** ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante-cinq mille (55 000,00) Dirhams.**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
3 703 673,52 dhs (Trois millions sept cent trois mille six cent soixante Treize dirhams, 52 Cts TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 1
	3	B 3
	3	B 5

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 4480/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION DES ROUTES

DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 29/2020

Le 08/07/2020 à 11 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « **Contrôle et suivi de la qualité des travaux de renforcement de la RP7310 du PK 15+000 au PK 25+000 dans la province de Midelt (PC 2020)** ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **deux mille Dirhams (2.000,00 DH)**

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
137 232,00 dhs (cent trente sept mille deux cent trente deux dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGÉE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.3 : CONTROLE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET CHAUSSEES AVEC COUCHE DE ROULEMENT EN REVETEMENT SUPERFICIEL CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 4481/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2020

Le 27/07/2020 à 10h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **Fourniture et installation de Matériel médico-technique, literie, couchage et mobilier-medico hospitalier destiné au nouveau Centre Hospitalier Régional Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra en 15 lots séparés.**

LOT	Désignation
1	LIT DE REANIMATION ET D'ACCOUCHEMENT
2	LIT D'HOSPITALISATION
3	MOBILIER D'HOSPITALISATION
4	COUCHAGE HOSPITALIER
5	AUTOMATE ET ACCESSOIRE D'ANAPATHO PATOLOGIE
6	EQUIPEMENT ET ACCESSOIRES D'ANAPATHO PATOLOGIE
7	EQUIPEMENT DE CONSULTATION ORL
8	MICROSCOPE OPERATOIRE
9	MOBILIER HOSPITALIER
10	EQUIPEMENT D'UROLOGIE
11	AUTOMATES DE LABORATOIRE
12	EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
13	EQUIPEMENTS DES ANALYSES DE LABORATOIRE
14	ACCESSOIRES DE LABORATOIRE
15	LAVOBO ASEPTIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Lot n°	Montant de la caution provisoire en lettre	Montant de la caution provisoire en chiffre
1	Trente-deux mille	32 000,00
2	Cent mille	100 000,00
3	Vingt-cinq mille	25 000,00
4	Dix mille	10 000,00
5	Soixante-dix mille	70 000,00
6	Dix-huit mille	18 000,00
7	Dix mille	10 000,00
8	Quarante-trois mille	43 000,00
9	Quatre-vingt mille	80 000,00
10	Quatre-vingt-cinq mille	85 000,00
11	Vingt-quatre mille	24 000,00
12	Trente-deux mille	32 000,00
13	Seize mille	16 000,00
14	Trois mille	3 000,00
15	Sept mille	7 000,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Lot N°	Montant en lettre	Montant en chiffre
1	deux million cent cinquante-deux mille huit cent	2 152 800,00
2	huit million cinq cent quarante-huit mille huit cent	8 548 800,00
3	un million sept cent trente-cinq mille deux cent	1 735 200,00
4	six cent quatre mille huit cent	604 800,00
5	quatre million sept cent quatre-vingt-huit mille	4 788 000,00
6	un million deux cent trente-six mille	1 236 000,00
7	quatre cent quatre-vingt mille	480 000,00
8	deux million neuf cent quatre mille	2 904 000,00
9	cinq million cinq cent neuf mille huit cent vingt quatre	5 509 824,00
10	cinq million sept cent soixante mille	5 760 000,00
11	un million six cent cinquante-huit mille quatre cent	1 658 400,00
12	deux million deux cent vingt-huit mille quatre cent	2 228 400,00
13	un million quatre-vingt-dix-huit mille	1 098 000,00
14	deux cent vingt-quatre mille soixante quatre	224 064,00
15	quatre cent soixante-trois mille deux cent	463 200,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31et 148du décret. N° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 24/07/2020 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 4482/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Energie,
des Mines et de
l'Environnement
Département de
l'Environnement,
SG/LNESP
AVIS

D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DE PRIX

N°01/LNESP/2020

Le 09/07/2020 à 10 H, il sera procédé à la salle de réunion du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution relevant du Département de l'Environnement, Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement; sis à Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat, à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres sur offres de prix n°01/LNESP/2020, pour à l'achat de matériel technique au profit du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution à Rabat, en 3 lots :

- Lot 1 : Achat de matériel technique pour analyses des micropolluants;
- Lot 2 : Achat de matériel technique pour analyses physico chimiques;
- Lot 3 : Achat de matériel technique pour la mesure de la qualité de l'air.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans le bureau du secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la Pollution, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

Pour le lot N° 1 : 20.000,00 DHs (vingt mille dirhams).

Pour le lot N° 2 : 10.000,00 DHs (dix mille dirhams).

Pour le lot N° 3 : 10 000,00 DHs (dix mille dirhams).

L'estimation globale est fixée à 343 520DHs TTC (Un million trois cent quarante-trois mille cinq cent vingt dirhams toutes taxes comprises) répartie comme suit :

Pour le lot N° 1 : 841 200,00 DHs TTC (huit cent quarante et un mille deux cent Dirhams toutes taxes comprises).

Pour le lot N° 2 : 214 320,00 DHs TTC (deux cent quatorze mille trois cent vingt Dirhams-toutes taxes comprises).

Pour le lot N° 3 : 288 000,00 DHs TTC (deux

cent quatre-vingt-huit mille Dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

1. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
2. Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat ;
3. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
4. Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'Appel d'Offres, portant les indications du nom et adresse du concurrent doivent être déposés contre récépissé avant le 08/07/2020 à 16H dernier délai, au secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution, sis à Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4455/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Energie,
des Mines et de
l'Environnement
Département de
l'Environnement,
AVIS

D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DE PRIX

N°02/LNESP/2020

Réservé aux Petites et Moyennes Entreprises, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneurs Nationaux

Le 10/07/2020 à 10h, il sera procédé à la salle de réunion du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution relevant du Département de l'Environnement/Ministère de l'Energie, des Mines et

de l'Environnement ; sis à Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat, à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres sur offres de prix n°02/LNESP/2020, pour l'achat des fournitures de Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution, à Rabat, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans le bureau du secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la Pollution, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10 000,00 DHs (dix mille dirhams). L'estimation est fixée à un montant de 272 988,00 (deux cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-huit) DH TTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

1. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
2. Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au secrétariat du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution, sis Avenue Mohammed Ben Abdellah Erregragui, Madinat Al Irfane, Agdal- Rabat ;
3. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
4. Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4456/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION

GUELMIM
OUEDNOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
AOO N°:
12/2020/INDH

Le 9 Juillet 2020 à 13 h, il sera procédé au siège du Secrétariat général de la province d'Assa-Zag, à l'ouverture de plis des architectes relatif à la consultation architecturale pour Etudes architecturales et suivi des Travaux de Construction d'un Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance et de la jeunesse à la ville d'Assa, Province d'Assa-Zag

Le dossier de consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de cette Province. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Deux Million cinquante cinquante Mille trois cent trentedirhams hors taxes, (2 550 330 ,00 DHH.T).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division du Budget et du Matériel de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner via le réseau électronique du portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 11 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4483/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA
REGION DE
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL

DBM
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/CA /2020

Le Vendredi 10 Juillet 2020 à 10 Heures , Il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour l'étude Architecturale et Suivi des Travaux de Construction d'un Centre Multidisciplinaire des Personnes en Situation Précaire à Chemaia / Province de Youssoufia .

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de Trois Millions Six Cent Cinquante Mille Dirhams Hors Taxes (3 650 000,00 Dhs HTVA) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia .
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Très Important : Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'Article 4 du Règlement de la Consultation Architecturale.

N° 4484/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DU RABAT
SALE KENITRA
PROVI PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
COMMUNE
DE KCEIBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°05/CK/2020
Le 14/07/2020 à 12h, Il sera procédé dans les bureaux de la Commune de

Kceibia , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert pour:

« Location d'une piscine Communale au pole d'attraction pour le développement de l'économie Sociale des Sports et des Loisirs à La Commune de Kceibia »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune de Kceibia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 120.000,00 dhs

- le Prix Estimatif minimum de location est fixé à la somme de : 20.000,00 dhs par mois.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du Décret n° 2.12.349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics .

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Kceibia
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmis par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite de lieu le 06/07/2020 à 11h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07, 08,09 et 10 du cahier de charge.

N° 4485/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

AMANDUS SARL AU
Suivant un PV de l'AGE du 24/04/2020, La collectivité des associés décide ce qui suit :

la collectivité des associés décide d'annuler les anciennes activités de l'article 3 de l'objet social des statuts et de les remplacer par les activités suivantes :

- Protection Incendie, Extincteurs et Vidéosurveillance
- Marchand ou intermédiaire effectuant Importation et Exportation

Dépôt légal :

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 12/06/2020 sous les N°10016

N° 4486/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
EL KELAA
DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
SUR OFFRES DE PRIX
N° 05/2020

LE MARDI 04 AOUT 2020 A 10 H, Il sera procédé, à la salle des réunions de la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'achat de services liés aux prestations de dialyse au profit des malades atteints d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT), relevant de la province EL KELAA DES SRAGHNA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés sis à la délégation d'EL KELAA DES SRAGHNA. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Le montant minimum : 5 856 000,00 DHS HT (cinq million huit cent cinquante six mille dhs HT)
*Le montant maximum : 7 612 800,00 DHS HT (Sept million six cent douze mille huit cent dhs HT)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés à la délégation provinciale de la santé à EL KELAA DES SRAGHNA. soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 4487/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°:
14/2020/PSK/INDH

le 21 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé dans les bureaux de M. le gouverneur de la province de sidi kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de 10 unités préscolaires en modulaire dans 10 douars relevant de 08 communes de la province de sidi kacem : AIN DFALI-BNI OUAL-KHNICHET-MOULAY ABDELKADER-RMILAT-SIDI AHMED BENAÏSSA-SIDI AL KAMEL-TAOU-GHILTE-Province de Sidi Kacem -Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente deux mille dirhams (32 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions cent quatre vingt sept mille deux cents quarante Dirhams 00 Cts (2 187 240,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4488/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI

DIRECTION
PROVINCIALE AL
HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 20/INV/2020,
21/INV/2020 et
22/INV/2020

Le 09/07/2020, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°20/INV/2020 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de 58 espaces d'enseignement du préscolaire, programmé à 10h00 ;

- L'AOO N°21/INV/2020 à pour objet l'étude technique et suivi de remplacement de 32 salles préfabriquées aux écoles primaires, programmé à 10h30 ;

- L'AOO N°22/INV/2020 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de l'école communautaire TAZART, à la C.T. Tazart, programmé à 11h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHA-NAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 174 000,00 DHS TTC (Cent soixante-quatorze mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°20/INV/2020 ;
- 98 400,00 DHS TTC (Quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°21/INV/2020 ;
- 72 000,00 DHS TTC (Soixante-douze mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°22/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'ar-

rêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 4489/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 23/INV/2020,
24/INV/2020,
25/INV/2020 et
26/INV/2020

Le 09/07/2020, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°23/INV/2020 à pour objet contrôle des études et des travaux de Construction de 58 espaces d'enseignement du préscolaire, programmé à 11h30 ;

- L'AOO N°24/INV/2020 à pour objet contrôle des études et des travaux de remplacement de 32 salles préfabriquées aux écoles primaires, programmé à 12h00 ;

- L'AOO N°25/INV/2020 à pour objet contrôle des études et des travaux de construction de l'école communautaire TAZART, à la C.T. TAZART, programmé à 12h30 ;

- L'AOO N°26/INV/2020 à pour objet l'étude topographique des terrains destinés au projet de Construction de 58 espaces d'enseignement du préscolaire, programmé à 13h00 ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHA-NAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Néant pour les AOO n° 2 3 / I N V / 2 0 2 0 , 24/INV/2020 et 25/INV/2020 ;
- 3000,00 DHS (trois mille Dirhams) pour l'AOO n° 26/INV/2020.

L'estimation des coûts des

prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 139 200,00 DHS TTC (Cent trente-neuf mille deux cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°23/INV/2020 ;

- 86 400,00 DHS TTC (Quatre-vingt-six mille quatre cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°24/INV/2020 ;

- 60 000,00 DHS TTC (Soixante mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°25/INV/2020 ;

- 104 400,00 DHS TTC (Cent quatre mille quatre cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°26/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 4490/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 27/INV/2020,
28/INV/2020 et
29/INV/2020

Le 09/07/2020, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N° 27/INV/2020 à pour objet essais de laboratoire pour Construction de 58 espaces d'enseignement du préscolaire, programmé à 13h30 ;

- L'AOO N° 28/INV/2020 à pour objet essais de laboratoire pour remplacement de 32 salles préfabriquées aux écoles primaires, programmé à 14h00 ;

- L'AOO N° 29/INV/2020 à pour objet essais de laboratoire pour construction de l'école communautaire TAZART, à la C.T. TAZART, programmé à 14h30.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHA-NAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 232 200,00 DHS TTC (Deux cent trente-deux mille deux cents Dirhams TTC) pour L'AOO N° 27/INV/2020 ;
- 106 200,00 DHS TTC (Cent six mille deux cents Dirhams TTC) pour L'AOO N° 28/INV/2020 ;
- 61 320,00 DHS TTC (Soixante et un mille trois cent vingt Dirhams TTC) pour L'AOO N° 29/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 4491/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°
30/INV/2020

Le 10/07/2020 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Suivi technique des travaux d'aménagement de 8 salles préscolaires. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 10 800,00 DHS TTC (Dix mille huit cents Dirhams TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail des marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 4492/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 31/INV/2020 et
32/INV/2020

Le 10/07/2020, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°31/INV/2020 à pour objet Travaux d'aménagement de 8 salles préscolaires, programmé à 11h00 ;
- L'AOO N°32/INV/2020 à pour objet travaux d'aménagement du lycée collégial TINMAL, programmé à 12h00 ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• 5 000 DH (Cinq mille dirhams) pour L'AOO N°31/INV/2020 ;
• 10 000 DH (Dix mille dirhams) pour L'AOO N°32/INV/2020.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 133 488,00 DHS TTC (Cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit Dirhams TTC) pour L'AOO N°31/INV/2020 ;
- 578 316,00 DHS TTC (Cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent seize Dirhams TTC) pour L'AOO N°32/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail des marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4

septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 ou A5 - Classe : 5
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4493/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/BG/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 09/07/2020 à 10H, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :
ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE PACHALIK DE LA VILLE DE BOUMIA COMMUNE TERRITORIALE BOUMIA, PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 600 000,00 Dhs HT) (UN MILLION SIX CENT MILLE DHS HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la

Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4494/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 02/BG/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 09/07/2020 à 10H30, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE CAÏDAT ANEMZI A LA COMMUNE TERRITORIALE ANEMZI, CERCLE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 200 000,00 Dhs HT) (UN MILLION DEUX CENT MILLE DHS HORS TAXES).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le

portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4495/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 03/BG/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 09/07/2020 à 11H, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA DEUXIEME ANNEXE ADMINISTRATIVE « ANNEXE FOTIS » A LA VILLE D'ERRICH, PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 200 000,00 Dhs HT) (UN MILLION DEUX CENT MILLE DHS HORS TAXES).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4496/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 04/BG/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 09/07/2020 à 11H30, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA PREMIERE ANNEXE ADMINISTRATIVE 'ANNEXE ALAKWAS' VILLE D'ERRICH, PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 200 000,00 Dhs HT) (UN MILLION DEUX CENT MILLE DHS HORS TAXES).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4497/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GÉNÉRAL
D.B.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 05/BG/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 09/07/2020 à 12H, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DU CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA TROISIEME ANNEXE ADMINISTRATIVE 'ANNEXE MIMLAL' VILLE DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 200 000,00 Dhs HT) (UN MILLION DEUX CENT MILLE DHS HORS TAXES).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4498/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 08/07/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H : AO n° : 02/2020/INDH : relatif à :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT CENTRE DES PERSONNES SANS ABRIS A BENGUERIR PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : 20 000,00DH (vingt mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million vingt six mille cinq cent vingt dirhams 80 cts (1 026 520,80 DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06 du règlement de la consultation

N° 4499/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° :03/2020/INDH

Le 08/07/2020 à 11 H , il sera procédé, dans les bureaux de la salle des réunions au secrétariat à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP A LA COMMUNE DE SIDI BOUTHMANE ---PROVINCE RHAMNA

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à au bureau du secrétariat général de la

province Rhamna , Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma.Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 1 800 000,00 DHS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau sus-indiqué
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit par voie électronique
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4500/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CERCLE DE AIT
DAOUD
CAIDAT BIZDAD
COMMUNE
TAHALOUANTE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
02 / ILDH / 2020

Le Mercredi 08 Juillet 2020 à 11 h 00, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Tahalouante, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

Aménagement des pistes non classées reliant :

- La piste Taghzoute ouyassine et Douar Imouchane sur une longueur de 1,540 km
- La route régionale N°214 et Douar Ait bouaaza Thite sur une longueur de 0,920 km
- La route régionale N°214 et Douar Ait hasyne Thite sur une longueur de 0,960 km
- La route régionale N°214 et Douar Ait imzough Thite sur une longueur de 0,350 km
- La piste Elmourabatine et Douar bouzale sur une longueur de 0,700 km
- La piste Taghzoute ouyassine et Douar Ait igoute sur une longueur de 0,330 km

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau technique de la commune Tahalouante, il

peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50.000,00 Dh (Cinquante Mille Dirhams).

• L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de: 1.101.182,24 dh T.T.C.«Un Million cent et un mille cent quatre vingt deux Dirhams,24 centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposée contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune Tahalouante
- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au compte du maître d'ouvrage conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés public.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

N° 4501/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Justice
Cour d'appel de Taza
Sous-direction Régionale
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX
N° 08/2020

Le 28 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé en séance publique, dans la salle de conférences de la Cour d'Appel de Taza sis à Rte Oujda, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 08/2020, relatifs aux prestations de gardiennage et la sécurité des locaux de la cour d'appel de Taza et des juridictions relevant de son ressort.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Sous-direction Régionale auprès de la Cour d'Appel de Taza sis à Rte d'Oujda ou du site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire est fixée à la somme de 100 000,00 dhs (cent mille dirhams).

L'estimation du coût des

prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

3.095.640,00 DH TTC (trois millions quatre-vingt-quinze mille six cent quarante dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25,27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Sous-directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit déposer par voie électronique via le portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4502/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts

Chambre de l'Agriculture de la Région Casablanca Settat

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°04/2020/CARCS

Le Mercredi 08 Juillet 2020, à 11h30 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Chambre d'Agriculture de la Région Casablanca Settat, sis à Rue Alkahlira Eljadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'acquisition de citernes cylindriques mobiles de stockage, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 28.500,00 Dhs (Vingt Huit Mille Cinq Cent Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 1.747.620,00DHS (un million sept cent quarante sept mille six cent vingt Dirhams) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service des affaires administratives et financières et des affaires juridiques et de coopération de la Chambre d'Agriculture de la Région Casablanca Settat, sis à Rue Alkahlira Eljadida, est le 07 Juillet 2020 à 11 :30 H
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service des affaires administratives et financières et des affaires juridiques et de coopération de la Chambre d'Agriculture de la Région Casablanca Settat à Rue Alkahlira Eljadida
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9, 10 et 11 du règlement de consultation.

La date limite de dépôt des échantillons et documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres et qui doivent être déposés au bureau du service des affaires administratives et financières et des affaires juridiques et de coopération de la Chambre d'Agriculture de la Région Casablanca Settat, sis à Rue Alkahlira Eljadida, est le 07 Juillet 2020 à 11 :30 H

N° 4503/PA

MI ISTICHARA SALR
Siège social : 03, RUE
AIT OURIR ETG 2
BOURGONE

BD MOULAY YOUSSEF-CASABLANCA

Suite au PV de l'AGE du 20 Mars 2020, LES ASSOCIÉS de la Sté« MI ISTICHARA - SARL », au Capital de 100.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit:

• Nomination de nouveau co-gérant;

L'AGE décide de nommer un nouveau co-gérant : Monsieur IBNOU ZAHIR MEHDI, de Nationalité Marocaine, né le 05/01/1984, Titulaire de la C.I.N N° BE761409, demeurant à Casablanca, California Golf Resort Villa 172 Ville Verte Bouskoura Nouaceur est nommé CO-GERANT de la Société pour une durée indéterminée.

• Modification corrélative des articles 12 des statuts; La Société sera valablement engagée par la signature séparée des Deux Cogérants Mr. IBNOU ZAHIR MOHAMED et MR.IBNOU ZAHIR MEHDI.

• statuts mise à jour ;

• Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 15/06/2020 sous le n° 735887.

N° 4504/PA

CNSS
Direction Régionale
CNSS Fès Saïss
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert
AOO n° 05/2020
Le Jeudi 09/07/2020 à 10h00mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 05/2020, pour l'acquisition des Fournitures Informatiques pour la Direction Régionale CNSS Fès Saïss en lot Unique : Lot Unique : Tonner et Kit pour Imprimantes et Photocopieurs
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Moyens Généraux/Division Ressources de la Direction Ré-

gionale CNSS Fès Saïss sis 1er étage à n° 13 rue Qatar VN Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.cnss.ma).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (8 700.00 Huit Mille Sept Cent Dhs).
L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (271 312.80 : Deux Cent Soixante et Onze Mille Trois Cent Douze Dhs et 80 Cts TTC).
Le contenu, les fournitures ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les

formes de passation des marchés et commandes de la CNSS du 09 Novembre 2016.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des Moyens Généraux précité ;
• soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Moyens Généraux précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'article 131 du règlement CNSS du 09 Novembre 2016.
Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'of-

fres doivent être déposés dans le bureau des Moyens Généraux précité, avant le 08/07/2020 à 16h00 mn.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
Le soumissionnaire doit présenter dans son dossier d'AO, l'attestation de fabricant d'origine et livrer des toners et des Drums Kit d'origine.
N° 4510/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
AVIS RECTIFICATIF DE JOUR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/2020/CBG
Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour: Affermage l'air aux bestiaux aid al adha 2020 est rectifié comme suit :
*VENDREDI 03 JUILLET 2020 AU LIEU DE MARDI 03 JUILLET 2020
Le reste est sans changement.
N° 4511/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale de Berkane
Centre Hospitalier Provincial EDDERRAK
- Berkane -

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المدىوية الإقليمية لبركان
المركز الاستشفائي الإقليمي السدرات
بركان

AVIS MODIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/20

Le directeur du centre hospitalier provincial Edderrak à Berkane porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis concernant l'AO n° 02/2020, objet gardiennage et surveillance des locaux et dépendances destinés au centre hospitalier provincial de Berkane et l'hôpital de proximité Saïdia, a été reporté au 29 JUIN 2020 à 10h du matin.

Objet de la modification : **Reconduction du marché**

- Modification de la durée totale du marché :

- **Durée publié : 12 mois**
- **Durée modifié : Trois ans**

NB : Le reste demeure inchangé.
N° 4505/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal-Khénifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général

AVIS RECTIFICATIF

Concernant l'appel d'offres n° 07-INDH-2020, publié aux journaux
♣ Rissalat Al Oumma N° 11548 du 13-14/06/2020

Il est porté à la connaissance du public que Le cautionnement provisoire de l'appel d'offres n° 07-INDH-2020, relatif à : **Achat de fournitures et livres scolaires pour les élèves des établissements scolaires au milieu rural, primaire et collégial, aux collectivités territoriales : Boufterda, Aghbala, Tizi N°isly, cercle Aghbala- et urbain primaire aux pachaliks Zaouit Echikh, El Ksiba, Kasbat Tadla, province de Béni Mellal.** "dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables», année scolaire 2020/2021", est rectifié comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)**

Le reste sans changement.
N° 4506/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 60/2020/BR

Le président du conseil de la région de l'oriental informe aux publics que l'avis de l'appel d'offre n° : 60/2020/BR, relatif à : **Travaux de construction de la piste reliant la RN2 à douar Bouamoud relevant de la commune Fezouane sur 2,5 km, province de Berkane.** Publié dans le journal libération n° 9030du 02/06/2020 et Rissalat Al Oumma n° 11538 du 02/06/2020, est modifié comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.825.264,00DHS (trois millions huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre dirhams).**

AU LIEU DE :
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.761.064,00DHS (trois millions sept cent soixante-un mille soixante-quatre dirhams).**

- **LE RESTE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT DEMEURE SANS CHANGEMENT.**
N° 4507/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°18/INV/2020 (Séance publique)

Le 08/07/2020 à 10h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: **L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux d'aménagement des terrains de sports aux lycées qualifiant BEN AABBAD relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1000,00	Mille dirhams	40 000,00	Quarante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

- **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.** Toute fois le dossier technique doit comprendre :
• Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine suivant :

Activité :	QUALIFICATION :
CQ	CQ.1
EG	EG.1

N° 4508/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°:19/INV/2020 (Séance publique)

Le 08/07/2020 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement et de réhabilitation Du lycée qualifiant: KOUTOUBIA à la commune territoriale EL MEDINA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marches publics.gov.ma» .
Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
1000.00	Mille dirhams.	50 000.00	Cinquante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.18	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4509/PA